

## Conseil de Paris Centre

---

21 JUILLET 2020

Compte-rendu

### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

#### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### DEUXIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le vingt et un juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du quinze juillet deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents : Monsieur Pierre AIDENBAUM, Madame Karine BARBAGLI, Monsieur Jimmy BERTHÉ, Monsieur Jacques BOUTAULT, Madame Dorine BREGMAN, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Madame Corine FAUGERON, Monsieur Luc FERRY, Monsieur Florent GIRY, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, Madame Véronique LEVIEUX, Monsieur Jean-Paul MAUREL, Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, Monsieur Yohann ROSZÉWITCH, Monsieur Julien ROUET, Monsieur Pacôme RUPIN, Monsieur Antoine SIGWALT, Madame Christel TORIELLO, Madame Catherine TRONCA, Monsieur Aurélien VÉRON, Monsieur Ariel WEIL, Madame Shirley WIRDEN.

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent (s) ayant donné pouvoir :

Madame Benoîte LARDY donne pouvoir à Madame Véronique LEVIEUX

Arrivée de Madame Audrey PULVAR à 19 heures 15

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 heures.

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

**PC-2020-05** - Désignation du secrétaire de séance.

**PC-2020-12** - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif.

**PC-2020-06** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.

**PC-2020-07** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

**PC-2020-08** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

**PC-2020-09** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

**PC-2020-10** - Inventaire et approbation des équipements de proximité dont le Conseil de Paris Centre à la charge.

**2020 DDCT 14** - Inventaire des équipements de proximité du conseil de groupe d'arrondissements du 1er secteur dit « Paris Centre », regroupant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

**PC-2020-11** - Création de la commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance pour Paris Centre.

**PC-2020-13** - Autorisation donnée au Maire de Paris Centre de signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Paris Centre.

**PC-2020-14** - Autorisation donnée au Maire de Paris Centre pour signer les conventions d'occupation des salles de la Mairie.

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION

**2020-DAC-189** - Subvention (822 173 euros) et avenant avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris-Centre, 18<sup>ème</sup>).

**2020-DAC-219** - Subvention de fonctionnement (3 010 490 euros), avenant à la convention, subvention d'équipement (435 000 euros) et convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).

**2020-DAC-643** - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Forum des images (Paris centre).

**2020-DAE-89** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

**2020-DAE-101** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

**2020-DAE-104** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

**2020-DAE-124** - Subventions de fonctionnement et d'investissement (672 000 euros) et avenant avec deux organismes concourant au soutien à la création d'activité à impact social et environnemental.

**2020-DASCO-54** - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros).

**2020-DASCO-55** - Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021.

**2020-DASCO-56** - Caisses des écoles - Subventions complémentaires pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens.

**2020-DASCO-68** - Caisse des écoles (4<sup>ème</sup>) - Subvention exceptionnelle (121.461 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**2020-DASCO-88** - Caisse des écoles (3<sup>ème</sup>) - Subvention exceptionnelle (10.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**2020-DASCO-89** - Caisse des écoles Paris Centre - Subvention de démarrage (50 000 euros) pour 2020.

**2020-DASES-128** - Subventions (6 242 859 euros) et signature de 30 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux parisiens pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2020.

Subventions (63 921 euros) et signature de cinq conventions avec les associations la Mission populaire Évangélique de France - centre social Le Picoulet (11<sup>ème</sup>), la Fédération Léo-Lagrange Nord - centre social Maurice Noguès (14<sup>ème</sup>), Espace 19 - centres sociaux Riquet et Cambrai pour des travaux et de l'équipement au titre de l'année 2020.

**2020-DASES-143** - Subventions de fonctionnement (1 604 194) et d'investissement (115 000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 « Alimentation pour tous » et BP 2019 «Un café solidaire dans le quartier de la tour Saint-Jacques ». Conventions et avenants.

**2020-DFPE-87** - Subvention (86 943 euros), et avenant n°4 avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2<sup>ème</sup>).

**2020-DFPE-137** - Subvention (9 627 euros), avenant n°4 à l'association Crèche Parentale du Marais (4<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (4<sup>ème</sup>).

**2020-DFPE-138** - Subventions (438 322), avenants n°1 et 4 à l'association des Cités Caritas (20<sup>e</sup>) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

**2020-DJS-134** - Subventions (49 450 euros) à 26 associations sportives locales et signature d'une convention d'objectifs (Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).

**2020-DCPA-18** - Indemnisation de la Ville de Paris suite à une expertise judiciaire pour des travaux de réparation du revêtement de sol de la bibliothèque DELBO située dans l'immeuble communal 2, passage des Petits-Pères dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

*La séance est ouverte à 19 h 04.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bonsoir à tout le monde. Merci aux agents, à toutes les équipes de la Mairie qui sont là, aux élus, au public qui est présent pour ce premier Conseil à peu près normal de Paris Centre. Je dis à peu près normal car les délais, comme vous le savez, ne sont pas ceux habituels et nous sommes toujours dans une certaine forme d'urgence. C'est la première fois depuis l'élection que nous sommes réunis. Pour celles et ceux dont il s'agit du premier Conseil régulier, bienvenue et profitez-en.

Nous ouvrons ce Conseil avec des déclarations administratives. Il y a un pouvoir qui a été donné par Benoîte LARDY à Véronique LEVIEUX. Y a-t-il d'autres pouvoirs qui sont portés par des élus autour de cette table ? Non.

Nous pouvons passer à la désignation traditionnelle en début de séance du ou de la secrétaire de séance.

**PC-2020-05 - Désignation du secrétaire de séance**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous n'avons pas encore de règlement intérieur. Cela fera l'objet d'un travail qui sera fait avec les présidents les représentants des différents groupes de notre Conseil, dans les prochaines semaines. En attendant, nous appliquons des pratiques classiques. Nous allons donc procéder par ordre alphabétique. C'est à nouveau Pierre AIDENBAUM, le doyen du Conseil de Paris et de cette séance qui est désigné par le sort. Néanmoins, si vous avez d'autres pratiques que vous voulez faire valoir, vous pouvez le dire ici ou via les groupes et nous les intégrerons dans le règlement intérieur. Je sais, par exemple, que si quelqu'un d'autre souhaite être secrétaire de séance en plus, nous pouvons en avoir deux comme dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; l'intérêt principal étant d'avoir une responsabilité dans la relecture du compte rendu. Je salue la personne qui va le taper. De toute façon, ce compte rendu sera envoyé à l'ensemble des élus. Chacun et chacune pourra le relire et nous faire état de reports qui ne seraient pas justes.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour désigner Pierre AIDENBAUM pour cette première séance puis pour procéder, sauf avis contraire du règlement intérieur, par ordre alphabétique ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pierre AIDENBAUM vote contre. Qui vote pour ? Malgré son opposition, Pierre AIDENBAUM est désigné secrétaire de séance. Je vous remercie.

*Pierre AIDENBAUM est désigné secrétaire de séance.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Avant de délibérer, Pacôme a également un point d'ordre du jour.

### **Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je souhaitais, en effet, déposer un vœu ce soir concernant la fermeture à la circulation de la rue de Rivoli. Il s'agit d'un vœu qui proposait qu'une étude d'impact soit lancée sur les conséquences de cette fermeture.

Au regard des circonstances exceptionnelles et du nombre de délibérations ce soir, j'ai vu avec votre cabinet pour que ce vœu ne soit présenté qu'en septembre. Il est donc déjà déposé. Nous en discuterons en septembre. Je souhaitais toutefois qu'il figure au compte rendu de cette séance.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Pacôme RUPIN, Monsieur le Député. Nous vous en dirons quelques mots s'il reste du temps à la fin. Toutefois, nous aurons effectivement plus le loisir d'en discuter en septembre. Il s'agit, bien sûr, d'un Conseil exceptionnel mais cela sera précisé dans le compte rendu. Il y a une déclaration préalable pour les vœux qui est en principe de sept jours francs ; c'est la règle au Conseil de Paris comme ici. Toutefois, tout cela sera discuté dans le cadre du règlement intérieur.

Avant de commencer à proprement parler le Conseil, quelques rapides informations sur les activités d'été de la Ville de Paris qui propose, comme vous le savez, à ses habitants un programme qui est à la fois culturel, éducatif, sportif et divertissant pendant tout l'été avec un double objectif : tout d'abord, celui d'occuper les Parisiennes et Parisiens que nous attendons en nombre plus important à Paris cet été que les autres étés ; beaucoup n'ont pas pu partir, ont dû renoncer au projet qu'ils avaient formé ou qu'ils forment chaque année. Par ailleurs, il s'agit également d'un moyen de soutenir le secteur de la culture qui a été particulièrement touché par cette crise. Bien sûr, tout cela se déroulera dans le respect des conditions sanitaires. Vous avez pu le voir dès samedi dernier avec l'ouverture de Paris Plages. Il s'agit d'une opération récurrente réalisée, cette année, de manière un peu moins traditionnelle. Beaucoup d'entre vous ont pu le voir, nous avons installé un village santé à la fois sur les berges de Seine, ici, ou sur le bassin de La Villette avec la possibilité de se faire tester, une distribution de gel ainsi que des personnels qui ont été formés aux règles sanitaires et qui encouragent les riverains et les passants à porter le masque, à se tenir à distance sans pour autant renoncer à toutes les activités qui sont proposées. Je ne les décris pas ici, vous les verrez par vous-même.

Pour le reste, en dehors de Paris Plages, entre le 6 juillet et le 15 septembre, ce ne sont pas moins de 200 événements artistiques qui seront proposés sur l'ensemble du territoire parisien et métropolitain. Des spectacles, de diverses formes artistiques, investissent de nombreux lieux qui sont pour certains habituels et pour d'autres moins : les parcs et jardins, les places, certaines cours d'école ou même des EHPAD parisiens. C'est le moment de souligner l'intérêt de cette multiplication d'activités qui permet, à la fois, d'en offrir un peu partout, de mailler le territoire, et d'avoir de plus petits groupes.

Concernant les programmations sportives, je précise qu'à part le bassin de baignade de La Villette, qui est en eau libre et soumis à des restrictions à la fois sur la jauge et sur les procédures d'entrée, il y a trois autres bassins de baignade

estivale qui sont accessibles jusqu'au 30 août dans le 12<sup>ème</sup>, dans le 13<sup>ème</sup> et dans le 20<sup>ème</sup> : Léo-Lagrange, Carpentier, Louis-Lumière. Ce sont des baignades gratuites en plus des piscines municipales qui sont ouvertes. Je rappelle que Marie-Marvingt, notre piscine municipale, a rouvert.

Je précise encore qu'il y a des stages gratuits qui sont proposés aux 7-17 ans à la semaine dans tous les arrondissements de Paris. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs et ils s'inscrivent dans un dispositif gouvernemental « Paris sport vacances ». Il y a une trentaine de disciplines. Cette intense activité est proposée par la Ville en coopération avec les différentes instances et notamment l'État pour permettre à tout le monde de bénéficier d'animations sportives, éducatives, culturelles en restant à Paris.

Voilà ce que j'avais à vous dire avant de commencer l'ordre du jour de cette séance.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**PC-2020-12 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons procéder à la présentation puis au vote d'une délibération qui est tout à fait typique, qui vient chaque année, mais d'une manière qui sera atypique. C'est, en effet, le moment de désigner un président ad hoc de séance me remplaçant pour quelques délibérations - quatre précisément - qui sont les votes des états spéciaux des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> arrondissements de Paris. Je vous propose de prendre en bloc, si vous êtes d'accord, ces quatre délibérations (2020-06, 07, 09 et 09) qui correspondent donc aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> arrondissements.

L'État spécial, vous le savez ou vous le découvrez, est le budget en propre de la Mairie. Cette délibération vient chaque année dans chacune des Mairies normalement un peu plus tôt, en mars-avril, mais pour cause de confinement, elle arrive un peu plus tard cette année. Elle consiste simplement à voter le budget soldé, fini, exécuté pour l'année antérieure, donc 2019 pour ce qui nous concerne. Nous avons tous pu voir les chiffres ce qui nous permet de nous prononcer. Comme ce vote est une forme de quitus financier aux Maires qui sont chargés de l'exercice du budget, il est de tradition que ceux-ci sortent au moment du vote de cette délibération dès sa présentation. C'est pourquoi, nous sommes remplacés par un autre président. En l'occurrence, je propose que cela soit Luc FERRY qui préside à ma place cette séance puisque sa délégation de conseiller délégué inclut les finances.

Je propose, pour simplifier, que je ne sois pas seul à sortir mais que je sois accompagné des deux Maires sortants, Pierre AIDENBAUM et Jacques BOUTAULT, puisque nous allons voter en bloc les budgets pour le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissement plus le 1<sup>er</sup>. Les Maires concernés, responsables, s'ils le veulent bien, sortiront avec moi. Nous reviendrons quand on nous appellera.

Est-ce que vous êtes d'accord pour cette première délibération qui consiste à désigner un président ad hoc, en l'occurrence Luc FERRY ?

*Il est procédé à un vote à main levée. Luc FERRY est désigné président de séance.*

Je cède la présidence à Luc FERRY en espérant qu'il me la rende. Merci.

Messieurs Ariel WEIL, Pierre AIDENBAUM et Jacques BOUTAULT quittent la séance.

Adoption des comptes administratifs 2019 de l'état spécial des 4 arrondissements.

**PC-2020-06** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris

**PC-2020-07** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**PC-2020-08** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**PC-2020-09** - Adoption du compte administratif 2019 de l'état spécial du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

### **Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Ariel a déjà beaucoup dévoilé ce que je comptais vous dire en introduction à ce vote sur le quitus des comptes d'arrondissement.

Le compte arrondissement est un peu particulier cette année puisqu'il concerne un exercice où il y avait des entités qui n'existent plus matériellement c'est-à-dire les arrondissements 1, 2, 3, 4 et nous aurons à nous prononcer individuellement sur ces quatre comptes administratifs. Comme le disait Ariel, nous ferons cela de manière groupée, si vous en êtes d'accord.

Nous sommes dans un contexte particulier qui touche tous les secteurs y compris nous. L'approbation, le quitus donné aux comptes 2019 est un petit peu décalé. Habituellement, cela se fait en avril et en mai. Est-ce qu'il est nécessaire que je resitue un peu les états spéciaux d'arrondissement avec les différentes dotations ? Non. De toute façon, vous pourrez poser des questions si vous le souhaitez. Il s'agit d'un quitus un peu spécial. Comme Ariel vous l'a dit, nous avons trois Maires qui se sont absentes.

Je vous propose de prendre le document qui était joint à la délibération qui est un tableau très parlant sur les différentes dotations qui ont été faites. Les dotations sont extraites du budget de la Ville et sont déjà réparties entre trois grandes catégories :

- la dotation d'animation locale : elle peut servir à régler certains frais fixes mais elle est aussi nécessaire au financement des animations, des événements qui peuvent se passer dans l'arrondissement et des conseils de quartier ;
- la dotation générale : ce sont les frais fixes d'une Mairie (les fluides, les fournitures, etc.) ;
- la dotation aux investissements : elle nous permet de faire de gros travaux. Calmons-nous, nous n'allons pas entreprendre la réfection de la tour de

l'Hôtel-Dieu. Le budget est assez serré en ce qui concerne les investissements.

Concernant le fonctionnement, vous pouvez voir que les montants des crédits ouverts sont généralement reportés d'une année sur l'autre ; il s'agit des mêmes montants. En revanche, en cours d'année, il peut apparaître ce que l'on appelle des reports libres c'est-à-dire que ces dotations n'ont pas été engagées sur des projets, ne sont pas en attente de facturation, etc. Ils viennent donc s'ajouter aux crédits ouverts d'une année. Par exemple, la dotation de gestion locale du 1<sup>er</sup> arrondissement est de 1 200 000 € mais il s'agit d'une dotation qui a déjà été incrémentée des reports libres de 2018. C'est pour cette raison que j'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons pas tellement comparer l'évolution des différents postes.

En fin de compte, ce qu'il faut retenir c'est que nous avons pour cette année, issus du compte administratif de 2019 des quatre arrondissements qui ont été consolidés en juillet, des reports libres d'emploi qui sont importants. Cela va nous permettre de gonfler un peu notre budget 2020. C'est important. Pourquoi ? Parce qu'il y a un événement exceptionnel qui nous est arrivé à tous durant cette année : la crise sanitaire. La Mairie de Paris, comme à peu près tous les secteurs économiques, a été impactée par cette crise sanitaire. Le budget de la Mairie de Paris, comme ceux des Mairies d'arrondissement, a été impacté par cette crise sanitaire, ce qui induit pour nous une augmentation de certaines charges. Il a fallu, notamment dans les écoles, prendre des mesures sanitaires de désinfection des locaux, ce qui a induit des surcoûts allant parfois jusqu'à 50 %. Il a également fallu équiper nos agents, les personnes qui sont en contact avec le public, de masques, de gel, de lingettes désinfectantes. Il a fallu également prévoir la mise à disposition de masques pour les habitants de nos quartiers. Cela a donc entraîné des surcoûts importants. Toutefois, grâce aux reports libres d'engagement, tous ces frais contextuels, qui ne sont pas récurrents, seront couverts.

Je vais arrêter là cet exposé. Si vous avez des questions, ne vous gênez pas, je suis à votre écoute. Merci.

Monsieur RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci beaucoup Monsieur FERRY pour vos explications. Je n'ai pas de remarque particulière à faire sur les comptes administratifs des quatre arrondissements à part, en effet, qu'il est assez exceptionnel d'observer ces quatre comptes d'un coup.

Je m'abstiendrai sur ces délibérations. Je crois qu'il serait bien que la Ville de Paris déconcentre un peu plus ses moyens sur les arrondissements. C'est ce que j'espère car nous avons entendu aujourd'hui la Maire de Paris à Tours parler de décentralisation. Elle a pu aussi le dire ces derniers jours par rapport à Paris. Elle va mettre en place un acte - on ne va peut-être pas parler de décentralisation - de déconcentration pour que les arrondissements qui sont en proximité des citoyens puissent avoir beaucoup plus de moyens. C'est d'une certaine manière un appel pour que le Maire et la majorité actuelle du Conseil de Paris Centre puissent avoir

plus de moyens et donc plus de marges de manœuvre pour mettre en place des politiques de proximité.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Je crois que nous sommes tous à peu près d'accord sur ce point. Effectivement, comme vous le rappelez, la Mairie de Paris a déjà initié une véritable décentralisation vers les Mairies d'arrondissement.

Pas d'autres questions ? Nous allons pouvoir procéder au vote. Je vous propose, comme je l'ai dit en introduction, que nous votions quitus en même temps aux comptes administratifs des quatre arrondissements. À part si vous avez des questions précises sur les documents qui vous étaient joints à la délibération, c'est-à-dire les comptes détaillés des quatre arrondissements, il n'est pas nécessaire, à mon sens, que nous dissociions ces quatre votes.

*Il est procédé à un vote à main levée. Les comptes administratifs des quatre arrondissements sont adoptés à la majorité avec 16 voix pour et cinq abstentions.*

Vous pouvez consigner le résultat des votes. J'espère qu'il a bien été pris note de ces différentes positions. Je crois que c'est adopté. Merci à tous.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Nous comprenons que le vote a été favorable. Je m'associe à Jacques BOUTAULT et à Pierre AIDENBAUM qui vous remercient pour votre confiance et ce quitus sur l'année écoulée. C'est également l'occasion de remercier tous nos agents et notamment les directeurs des services ; notamment celle qui s'est occupée du budget pour la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement. J'associe toutes les équipes qui ont travaillé dans les quatre Mairies pour exécuter ces budgets. Les taux d'exécution sont d'ailleurs très élevés. Mais, je ne reviens pas sur la délibération.

Le bilan ayant été voté quelque mois plus tard, le budget supplémentaire, qui est en principe présenté à cette époque de l'année, est repoussé d'autant et sera présenté, je pense, lors du prochain Conseil à la rentrée de septembre. Pour le coup, c'est dans ce budget supplémentaire que nous parlerons de 2020 ; le lien entre les deux étant les reports libres d'emploi c'est-à-dire ce qui reste, ce qui n'est pas encore engagé comme crédit et qui peut être reporté à l'année suivante. Je présume que nous aurons également des discussions sur les dérives budgétaires liées au traitement du COVID-19 et au surcoût pour la Ville. Cela fera d'ailleurs l'objet de discussions au Conseil de Paris cette semaine.

**PC-2020-10** - Inventaire et approbation des équipements de proximité dont le Conseil de Paris Centre à la charge

**2020 DDCT 14** - Inventaire des équipements de proximité du conseil de groupe d'arrondissements du 1<sup>er</sup> secteur dit « Paris Centre », regroupant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements de Paris

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons le Conseil de Paris Centre avec une autre délibération à la fois classique et originale. Tout ce que nous allons faire maintenant à Paris Centre sera original. Il s'agit de l'inventaire et l'approbation des équipements de proximité dont notre Conseil à la charge. Je ne vais pas le décrire en entier. Cette délibération est régulière. À chaque fois qu'un équipement entre ou sort du giron d'une Mairie pour diverses raisons, nous le votons et nous le soumettons à délibération. Je propose ici que nous nous concentrons sur les équipements qui entrent et qui sortent et non pas sur ceux qui restent. C'est un peu compliqué mais, il faut comprendre que certains équipements de proximité restent attachés à notre territoire tandis que d'autres vont sortir de notre périmètre ou y entrer, consubstantiellement à la création de Paris Centre. En réalité, il y a deux délibérations que je propose, là-aussi, de regrouper. Elles ont le même objet : une délibération propre qui est l'inventaire et l'approbation des équipements de proximité dont nous avons la charge et une délibération qui vient d'une direction de la Ville. Je vous propose de regrouper la PC-2020-10 et la 2020 DDCT-14.

Qu'est-ce qui sort ? Les premiers bâtiments à sortir de notre périmètre sont les bâtiments des anciennes mairies : celles du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Nous en reparlerons plus tard. Nous serons évidemment très intéressés par leur sort. Elles resteront d'ailleurs des lieux de service public. Toutefois, elles ne font plus partie des équipements de proximité de la Mairie de Paris Centre. Elles auront une vocation municipale pour tout Paris. À ce titre-là, elles ne seront plus de notre responsabilité budgétaire, administrative.

Qu'est-ce qui est ajouté à l'inventaire de notre secteur ? Nous allons récupérer la gestion du conservatoire de Paris Centre, le conservatoire Mozart qui en était sorti lorsqu'il avait été créé puisque, étant un conservatoire à rayonnement pluri-arrondissement, il n'était plus un équipement de proximité pour aucune des quatre Mairies. C'est très intéressant car cela nous permet d'être plus étroitement associés à ce conservatoire qui est cher à notre cœur. Il est maintenant sur un territoire qui correspond à celui de Paris Centre. Les choses sont bien faites. Nous aurons donc comme équipement de proximité ce conservatoire.

De même, nous conservons la Halle des Blancs Manteaux. Je le dis très vite car cela concerne ce que nous conservons.

Ce qui entre aussi, ce sont les centres Paris Anim', en tout cas celui les Halles-Le Marais qui est rue Rambuteau. Il était dans le 1<sup>er</sup> arrondissement mais il n'était pas équipement de proximité parce qu'il avait un rayonnement qui dépassait un seul arrondissement. Il rentre dans notre giron.

Idem pour la MVAC (la Maison de la vie associative et citoyenne) du secteur Centre Madeleine-Rebérioux qui est dans ce bâtiment. Pareil pour les annexes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> des MVAC. Les Maisons de la vie associative et citoyenne avaient déjà été regroupées mais par paire d'arrondissements : le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> d'un côté et le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup>, tout en étant sur deux sites dans le 1<sup>er</sup> et dans le 2<sup>ème</sup>. Comme il s'agissait d'équipements à cheval sur deux arrondissements, ils n'étaient plus équipements de proximité. Comme ils sont désormais une seule Maison de la vie associative et citoyenne, ils repassent dans notre giron, pour l'instant sur trois sites, et nous verrons, à l'avenir si nous arrivons à les regrouper sur un seul site.

J'en profite pour préciser au passage que c'est Ludovic SAGE, qui dirigeait déjà la MVAC du 3 et du 4 qui est située dans une annexe de la mairie ici, qui dirigera la MVAC 1, 2, 3, 4 sur ces trois sites pour l'instant.

Voilà l'essentiel de cette délibération administrative. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, j'en vois une : Aurélien, Jean-Paul et Corinne. Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Bonsoir. La question budgétaire se pose. La sortie des trois mairies, quel que soit le projet derrière, qu'est-ce que cela dégage comme ressources ? Combien pèse l'arrivée du conservatoire et des Maisons associatives et autres ? Avons-nous une estimation ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je ne connais pas précisément les budgets mais c'est relativement neutre. En réalité, cela est neutre puisque le budget de fonctionnement lié à ces établissements, qui était porté à la Ville, sera transféré à nos états spéciaux, donc au budget de la Mairie. Cela gonflera donc notre budget mais la Ville nous transfère donc néanmoins la responsabilité budgétaire de ces sommes. Celles-ci ne changeront pas. Elles seront estimées par les services en fonction de la trajectoire de consommation des fluides par exemple. Tout cela est bien prévu. Je pourrais rendre compte du budget que cela représente. Je verrai si j'arrive à obtenir les chiffres précis d'ici la fin du Conseil sinon je vous les donnerai la prochaine fois. Bien entendu, ces sommes nous seront allouées et viendront gonfler notre ESA d'un montant à peu près équivalent aux dépenses de fonctionnement de ces établissements.

Il y avait deux demandes d'intervention.

**Jean-Paul MAUREL, Conseiller de Paris Centre**

Il s'agit d'une demande de reformulation concernant un équipement lié à la DJS, un équipement sportif d'extérieur dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Il est inscrit « ensemble d'agrès extérieurs » pour la rue Léon-Cladel mais ce ne sont pas des agrès. Les agrès sont pour faire de la gymnastique. En l'occurrence, il s'agit de modules en béton de glisse. Je pense qu'il faudrait faire une rectification au niveau de la dénomination et écrire « modules de glisse » au lieu de « ensemble d'agrès extérieurs ».

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord. Je vous propose que nous le notions au compte rendu. Nous ferons passer cette proposition de modification à la DGS et à l'adjoint concerné pour le Conseil de Paris, puisque cette délibération a vocation à y être votée, en leur proposant cette reformulation.

Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je m'inquiète un petit peu de la disparition des équipements de proximité des trois mairies libérées puisque sur ces trois mairies, les habitants avaient tous

énormément de projets. Elles se libéraient et cela donnait de l'air à tous les arrondissements. Là, il est peut-être intéressant pour nous de ne pas avoir à faire l'entretien des bâtiments de ces trois établissements mais je pense qu'au mois de septembre, il faut que nous travaillions sur leur occupation et que nous fassions des propositions à ce sujet. En tout cas, de notre côté, nous vous soumettrons quelques propositions.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bien sûr. Il y a une question que l'on lit traditionnellement en fin de séance. Puisque nous en parlons maintenant et si tout le monde est d'accord, je propose que nous l'abordions à présent. Je te passe la parole, Pacôme, si tu veux présenter la question.

### **Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une proposition que je voulais faire car c'est loin d'être une délibération neutre. Je vais appeler l'attention de tous les élus de ce Conseil. Via cette délibération, on dit, en gros, que les trois mairies qui étaient des mairies d'arrondissement, donc des mairies de proximité, vont être sous l'autorité de la Ville de Paris. On parlait en votre absence, Monsieur le Maire, du niveau du budget que peuvent avoir aujourd'hui les arrondissements et on parlait de décentralisation. Je crois que là, nous envoyons un très mauvais signal. Nous avons, pendant la campagne des municipales, exposé différents projets sur les mairies.

Aujourd'hui, via cette délibération, nous avons déjà une première indication de la volonté de la Ville de Paris de récupérer clairement ces trois mairies. Ce n'était pas si clair. En tout cas, je n'avais pas compris aussi clairement, pendant cette campagne, qu'il y avait cette volonté de la Ville de Paris de récupérer ces équipements de proximité.

Je me félicite que nous récupérions le conservatoire - je trouve cela très bien -, que l'on récupère les annexes de Maisons de la vie associative et citoyenne. Cependant, là, nous perdons des équipements auxquels les habitants de chaque arrondissement étaient très attachés. Nous perdons - et nous en parlerons dans d'autre délibération - de l'espace pour, notamment, les événements associatifs, pour recevoir les associations et nous allons voter une délibération sans savoir aujourd'hui quels sont les projets qui sont prévus par la Ville de Paris pour chacune de ces mairies. Je pense que nous faisons les choses un peu trop rapidement, un peu à l'envers.

Il s'agit d'un premier Conseil qui se fait, comme nous l'avons dit tout à l'heure, dans des circonstances exceptionnelles. Il y avait évidemment un certain nombre de délibérations qu'il fallait passer rapidement. Je ne crois pas qu'il soit urgent de voter la sortie de ces mairies d'arrondissement dès maintenant. Cela mérite un débat. Cela mérite que ce débat-là soit partagé avec les habitants, avec les conseils de quartier.

Via une délibération avec un inventaire, nous allons prendre une décision qui est lourde de conséquences sur l'avenir de ces trois bâtiments qui sont un patrimoine, qui ont eu une fonction très claire de mairie d'arrondissement pendant des années.

Je ne vous ai pas lu la question parce que j'ai préféré la développer au regard de cette délibération. Ce qui est sûr, c'est que je voterai contre ce projet de délibération car je suis contre le fait que les mairies d'arrondissement soient rendues à la Ville de Paris. Pour tout vous dire, Monsieur le Maire, je préférerais que ce soit vous qui en ayez la charge avec votre majorité.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous remercie de votre confiance. Je suis désolé si c'est peut-être ambigu mais pour moi, il n'a jamais été question que les bâtiments des Mairies ne repassent pas dans le giron de la Ville puissent qu'ils ont vocation à devenir des lieux de services publics municipaux qui ne sont pas liés uniquement à notre territoire, même si je pense que ce seront les habitants de Paris Centre qui seront amenés à en profiter le mieux. Cela ne change rien aux projets qui vont y être installés. Ils demanderont une petite phase de programmation. Il y en a d'ores et déjà certains usages qui sont connus, sur lesquels nous nous sommes engagés.

Concernant la mairie du 4<sup>ème</sup>, en particulier, vous savez que la Maire de Paris a souhaité y installer une académie du climat. Ce sera donc un des projets phares de cette mairie du 4<sup>ème</sup>. Elle accueillera tous les habitants en particulier tous les jeunes puisque l'idée est d'en faire une académie à vocation pédagogique. Elle n'aura donc pas vocation à n'accueillir que les habitants des seuls 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements, aussi chers nous soient-ils.

À côté de cette académie du climat, vous savez qu'il y a des services publics intangibles, qui restent, voire s'étendent puisque j'avais souhaité, quand j'étais encore Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement, que l'on puisse conserver et agrandir la bibliothèque Arthur-Rimbaud. Elle est donc agrandie depuis quelques mois par une nouvelle salle pour les petits enfants. Je vous rappelle que toutes les bibliothèques parisiennes, si elles sont ancrées dans un territoire - il y en a dans chacun de nos arrondissements - ne sont pas exclusives. Chaque titulaire d'une carte des bibliothèques parisiennes peut aller dans n'importe quelle bibliothèque y prendre ou y rendre des livres. C'est dans le même esprit de service public parisien que seront aménagés les sites des quatre bâtiments. Les bibliothèques y restent. Elles s'y agrandissent même, comme vous le voyez.

Pour ma part, j'espère que nous pourrons adjoindre au projet de l'académie du climat, une bibliothèque interculturelle pour laquelle les associations avaient voté. Je vous rappelle qu'il y a eu une longue phase de concertation des habitants, des citoyens, qui a abouti à de nombreux projets dont celui-ci porté par des associations en lien avec la bibliothèque. Il y a aussi le projet d'y installer la Maison du vélo qui, là encore, aurait un rayonnement parisien. Il y a également la possibilité d'utiliser les salles, surtout dans la période transitoire, pour des activités associatives, y compris pour nos associations de Paris Centre. Je porterai cette demande en espérant que nous pourrons continuer à bénéficier de salles pour ces activités-là, sachant que les salles patrimoniales vont demeurer patrimoniales. Nous en avons beaucoup à la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Il y en a dans le 1<sup>er</sup>. Il y en a dans le 2<sup>ème</sup>. Ces salles ne seront pas modifiées. Elles seront donc disponibles pour tout un tas d'événements. J'espère et je compte bien pouvoir les mobiliser pour des événements liés à Paris Centre.

Il y a des projets qui sont tout de même relativement connus. C'est sur cela que portait la question. Comme vous le savez, l'ex- mairie du 3<sup>ème</sup> accueille désormais la mairie de Paris Centre. C'est d'ailleurs l'occasion de saluer, de remercier Pierre AIDENBAUM car sans attendre la création de la Mairie de Paris Centre, cela fait déjà six mois que des travaux sont en cours pour pouvoir avoir une mairie de Paris Centre qui fonctionne dès le premier jour de la création de ce nouveau territoire. Vous voyez qu'en la matière, il y a eu pas mal d'anticipation. Je crois que les travaux sont désormais presque achevés. C'est également l'occasion de remercier l'administration et notamment les deux directeurs généraux adjoints des services, qui sont là derrière moi, et qui ont piloté depuis six mois ce transfert, ce projet de création de Paris Centre avec les migrations que cela implique pour les différents services, un jeu de chaise musicales qui fait que la destination finale de chaque mairie ne sera pas immédiatement effective.

Vous savez aussi qu'il y a un projet qui est très clair : celui d'avoir une grande Maison des services sociaux dans l'ex mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Bien sûr, cela ne va pas se faire tout de suite. Il y a déjà une partie des services qui y est. Une autre va rester en mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement : ce sont les services sociaux qui sont, pour le coup, ceux de Paris Centre. Une partie du CASVP va donc rester dans la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement avant de migrer, quand les travaux seront faits, vers le 2<sup>ème</sup> arrondissement.

Et puis, il reste la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, celle pour laquelle plusieurs projets sont encore à l'étude et dans laquelle, par exemple, il pourrait y avoir un accueil social d'urgence, une halte d'hébergement à l'image de ce qui a été fait dans l'Hôtel de Ville. Bien entendu, je compte, en tant que Maire et en associant ce Conseil de secteur, peser, demander à suivre. Nous sommes très intéressés par le devenir de ces mairies.

Vous savez que j'avais souhaité que nous ayons une consultation très large sur le devenir de ces mairies. Elle a été organisée par la Ville de Paris. La réponse a été claire sur le type de services municipaux, publics, que voulaient les Parisiens. C'est bien la destination de ces trois bâtiments que d'accueillir des services publics municipaux.

Je propose que nous en reparlions au fur et à mesure que ces projets avanceront.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Juste une remarque complémentaire qui vient en renfort sur l'importance du poids de la Mairie centrale Paris Centre sur ces bâtiments qui sortent de l'inventaire. Je crois qu'il est important d'avoir des garanties, d'avoir une capacité d'orientation de ces mairies car il s'agit de nos arrondissements et un veto car la Mairie de Paris a une petite tendance à avoir une gestion jupitérienne des dossiers ; nous avons été plusieurs à le signaler. Il serait bien que le veto reste au niveau de l'arrondissement de Paris Centre et que vous puissiez, que nous puissions nous opposer à une dérive qui ne correspondrait pas aux intérêts de Paris Centre.

C'est la raison pour laquelle nous risquons de nous abstenir sur ce vote même si les bonnes nouvelles, nous les signalons. Nous sommes tout à fait contents de voir le conservatoire et différents établissements arriver dans l'inventaire. La fuite des mairies nous inquiète effectivement à ce stade.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Très brève intervention. J'ai désormais le sablier que Pierre AIDENBAUM m'a remis en même temps que la présidence de ce Conseil.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, je vais être bref mais on ne peut pas penser faire ce débat en quelques minutes. Il s'agit d'un débat extrêmement important. Nous avons tous fait des propositions pendant la campagne des municipales. C'est le premier Conseil et il est donc logique, vu l'importance de cette délibération, que l'on prenne un peu de temps de débat. Je vous rassure, cela ne sera pas le cas sur les autres délibérations. Là, il y a un enjeu politique qui est important.

Déjà, je voulais vous remercier pour vos réponses même si elles ne m'éclairent pas beaucoup plus que ce que nous savions déjà. C'est ce qui me pose problème. Nous votons sur une délibération en ayant, en fait, très peu d'informations. Aujourd'hui, la seule information que nous ayons, c'est que ce serait une académie du climat dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Je pense que cette mairie pourrait avoir une autre utilité. Toutefois, à la limite, pourquoi pas ; cela donne une identité et une fonction à la mairie du 4<sup>ème</sup>.

Aujourd'hui, vous parlez, pour le 2<sup>ème</sup> arrondissement, d'une grande mairie des services sociaux donc, si je comprends bien, pour les habitants de Paris Centre. Dans ce cas-là, pourquoi la mairie du 2<sup>ème</sup> ne reste-t-elle pas dans l'inventaire ? Vous parlez d'un agrandissement de la bibliothèque Arthur-Rimbaud. Nous n'avons pas de bibliothèque dans l'inventaire ? Elles sont toutes sous la responsabilité de la Ville de Paris ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de terminer votre intervention

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je termine. Concernant la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, je pense que c'est un débat extrêmement important. Des quatre mairies, c'est peut-être la plus patrimoniale. Je ne veux faire offense à personne, même si les quatre ont un vrai intérêt au niveau du patrimoine. Ayant travaillé dans le secteur, je ne vois vraiment pas comment on transforme cette mairie en centre d'hébergement d'urgence. Vous n'avez pas dit le mot mais, si je comprends bien, c'est ça le projet. Ce n'est vraiment pas un bâtiment facile pour le transformer en centre d'hébergement.

Je trouverais d'ailleurs qu'il serait beaucoup plus intéressant de faire un centre d'hébergement d'urgence à l'Hôtel-Dieu. C'est d'ailleurs ce qu'avait porté Christophe GIRARD quand il était Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement avant vous.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pacôme, il faudrait conclure car ce n'est pas l'objet de la délibération. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Je vous demande de conclure. C'est une question que j'ai proposé d'avancer. Là, c'est un détournement de la question.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je ne veux pas peiner Aurélien VÉRON mais, une fois que nous aurons voté cette délibération, nous n'aurons plus un mot à dire sur l'avenir de ces mairies. C'est une certitude. Je pense que cela vaut le coup d'en débattre un peu ce soir.

Encore une fois, sur les autres délibérations, Monsieur le Maire, je tiens à vous rassurer, je serai beaucoup plus bref.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. J'ai proposé d'avancer la question. Je rappelle que j'ai accepté le principe d'une question écrite soumise hier mais, nous aurons l'occasion d'avoir ce débat à nouveau.

Évidemment, les services sociaux nous intéressent. Dans un premier temps, il est prévu d'avoir un grand accueil social pour le secteur de Paris Centre donc, ce service public, qui sera évidemment hébergé dans les mairies, traitera en priorité des habitants de Paris Centre. Je mentionne que le dernier Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, M. LEGARET n'avait à la fois pas souhaité participer à la concertation sur l'avenir de la mairie, ce qui explique que le projet concernant cette mairie est le moins abouti et, en même temps, avait émis l'idée d'un centre d'hébergement, d'une halte. Je vous rappelle également que les Mairies du 4<sup>ème</sup> et du 1<sup>er</sup> accueillait déjà tous les hivers des personnes sans-abris pour des repas mais aussi pour de l'hébergement dans leurs salles du rez-de-chaussée.

Je vous donne rendez-vous pour en reparler notamment au prochain Conseil de septembre puisque nous aurons au moins une délibération qui traitera du sujet.

Je propose que nous passions au vote sur la délibération même si j'y ai adjoint un temps de débat lié à la question.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.*

**PC-2020-11** - Création de la commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance pour Paris Centre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à la délibération suivante et nous entrons dans une partie du Conseil qui va être dédiée à des délibérations liées aux affaires scolaires, en l'occurrence à la petite enfance. Je passe donc la parole à Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge de ces sujets.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs chers collègues, Mesdames, Messieurs du public, cette délibération PC-2020-11 porte sur la création d'une commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance à l'échelle de Paris Centre. Cette délibération a une visée formelle et décrit la composition de la commission et les grands principes de son fonctionnement.

Je vous informe que nous adopterons, lors d'un prochain CA, une nouvelle délibération portant sur les critères que nous respecterons afin de garantir un accès équitable et transparent en crèche.

Ainsi, je vous demande de voter favorablement cette délibération qui est essentiellement formelle.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Je vous propose de voter cette délibération. Nous n'avons pas encore désigné les membres de cette commission mais le principe de sa composition est fixé. Les groupes nous indiqueront quels élus siégeront aux différents postes qui leur sont ouverts.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**PC-2020-13** - Autorisation donnée au Maire de Paris Centre de signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Paris Centre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons repasser la parole à Karine mais entre-temps, nous allons parler de conventions avec des associations. C'est donc l'adjoint en charge de ces sujets, Yohann ROSZÉWITCH, qui va prendre la parole pour les prochaines délibérations.

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération concerne l'autorisation donnée au Maire de Paris Centre de signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison de la vie associative et citoyenne de Paris Centre. Comme cela a été rappelé tout à l'heure, il s'agit de l'ex-Maison des associations du 3<sup>ème</sup>, rue Pérée, et de son annexe rue Elzévir, de l'ex-Maison des associations du 1<sup>er</sup>, rue du Louvre, et de l'ex-Maison des associations du 2<sup>ème</sup> rue Greneta.

Je vous invite à voter favorablement pour l'autorisation de cette signature de conventions de domiciliation pour les associations au sein de cette Maison des associations.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Puisqu'il s'agit d'une délibération de Paris Centre, nous pouvons faire des amendements. J'avais envoyé une proposition à Yohann ROSZÉWITCH pour que, au moins, les différents groupes soient tenus informés des acceptations et des refus des domiciliations des associations. Nous pourrions même aller plus loin et proposer une commission pour l'acceptation. Toutefois, l'information me paraissait déjà être une bonne chose. Est-ce que nous pouvons rajouter ce que j'avais proposé puisque c'est possible ? Nous ne pouvons pas amender la plupart des délibérations mais puisque celle-ci émane de nous-mêmes, nous pouvons le faire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Il s'agit, tout d'abord, d'une délibération qui a été soumise comme ça à la préparation des élus. Je pense que nous n'avons pas besoin de l'amender. D'abord, ce n'est pas son objet. Il s'agit d'autoriser la signature de conventions. En revanche, s'il s'agit d'informer les élus, je n'ai aucun problème à en prendre l'engagement et je propose d'inscrire au compte rendu du Conseil que nous prenons cet engagement. Toutefois, ce n'est pas l'objet de la délibération donc, je préfère que cela soit plutôt une réponse et un engagement qu'une modification de la délibération.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je profite de cette délibération pour vous poser une question sur l'avenir des annexes. C'est une question qui va aussi se poser. Pour le coup, je suis content qu'elles figurent dans l'inventaire. Pouvez-vous nous assurer que ces annexes continueront à être des lieux dédiés aux associations ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je ne sais pas de quelles annexes nous parlons mais s'il s'agit de la Halle des Blancs Manteaux qui est un équipement de proximité tout à fait intéressant, je confirme qu'il reste bien dans notre giron. Il est situé dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Je suis désolé si vous n'avez pas reçu dans ODS, le logiciel, toutes les annexes. Il manquait une pièce jointe sûrement trop lourde et qui aurait dû vous être envoyée aujourd'hui. Celle-ci concernait la Halle des Blancs Manteaux. Cette autorisation vise bien la possibilité de signer des conventions d'occupation non seulement des salles de la mairie mais également de l'annexe principale en volume qu'est la Halle des Blancs Manteaux. Je ne sais pas si c'était la question mais je le précise à cette occasion.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Non, je parlais des annexes qui sont des Maisons d'associations ; celles du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup>. Est-ce que, aujourd'hui, elles vont rester des annexes qui vont être utilisées par les associations ? Pardon, je m'exprime mal. Elles sont utilisées par les associations mais elles sont surtout des maisons d'associations, tout simplement. Est-ce qu'elles vont le rester ou est-ce qu'avec la fusion des quatre arrondissements, comme nous l'avons vu avec la fusion des Maisons des

associations du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup>, ces deux annexes pourraient être changées dans leur utilisation ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons aujourd'hui non pas deux mais trois bâtiments qui accueillent des Maisons de la vie associative et citoyenne puisque celle qui regroupe le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> est toujours située sur deux lieux. Il y a donc deux annexes dans le 1<sup>er</sup> et dans le 2<sup>ème</sup> puis celle plus grande qui est ici, accolée à la mairie du 3<sup>ème</sup>. Dans un premier temps, ces MVAC vont continuer à fonctionner. Ces bâtiments sont disponibles. Dans le moyen terme, je pense qu'il serait pas mal que nous puissions avoir un grand lieu qui accueille toutes les associations. Cela pourrait d'ailleurs être l'un des bâtiments des quatre mairies. C'est plutôt mon souhait. Nous verrons. Cela fera partie des choses dont nous essaierons de débattre. Pour l'instant, en tout cas, nous gardons ces trois bâtiments qui sont bien dans notre giron.

À part s'il y a d'autres questions et avec cette correction sur la Halle des Blancs Manteaux et ce point noté au compte rendu - l'information des élus qui le souhaitent des refus de domiciliation ou de non-conventions qui sont soumises à des règles de capacité maximale - je vous propose de voter cette délibération.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**PC-2020-14** - Autorisation donnée au Maire de Paris Centre pour signer les conventions d'occupation des salles de la Mairie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à la délibération suivante. Elle concerne la Cité internationale des arts.

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Non, j'en ai encore une.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Yohann ROSZÉWITCH garde la parole pour la délibération suivante. Merci.

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Avant de la rendre. Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne, cette fois, l'autorisation donnée au Maire de Paris Centre de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie. Pour rappel, il s'agit de mettre à disposition les locaux à des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général pour leurs activités associatives ou pour des manifestations publiques ou privées. Pour précision, cela peut être des pots post-mariages, des goûters d'anniversaire ou ce type d'événements privés. Nous parlons des différentes salles de la Mairie de Paris Centre dont les salles patrimoniales (salle des fêtes, salle des mariages) et également de la Halle des Blancs Manteaux qui est comme cela a été dit, équipement de proximité. Vous avez en annexe de cette

délibération les tarifications ainsi que les conventions signées entre la Mairie et les associations ou entre la Halle des Blancs Manteaux et les associations. Il s'agit de deux conventions différentes que vous avez en annexe. Vous avez également les capacités d'accueil des différentes salles.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous demande pardon. J'interviens pour dire que je me suis trompé. Je vous ai parlé de la Halle des Blancs Manteaux en devançant la délibération. Évidemment, il ne s'agissait pas de la domiciliation sociale que nous faisons par les MVAC. Les Maisons de la vie associative et citoyenne permettent de domicilier des associations. C'est très utile. J'ai empiété sur la délibération suivante. C'est bien la Halle des Blancs Manteaux et le sujet des conventions des salles. Pardon pour cette confusion et merci à Yohann d'avoir rectifié. Je propose que nous la votions. Il y a une question.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je voterai contre cette délibération en cohérence avec la délibération sur les inventaires. Nous voyons bien, lorsque l'on regarde, qu'il reste très peu de salles à prêter aux associations. Il ne reste plus que les salles dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement là où avant, quand les quatre arrondissements étaient séparés, il y avait des possibilités pour les associations de chaque arrondissement de pouvoir bénéficier des salles de chaque Mairie d'arrondissement. Alors que les associations sollicitent énormément les Mairies d'arrondissement, celles du centre de Paris vont, d'une certaine manière, avoir à partir de maintenant moins de disponibilité qu'avant.

Vous avez parlé de la Halle des Blancs Manteaux, Monsieur le Maire. Je vous rejoins. Je suis heureux que la Mairie de Paris Centre puisse garder cet équipement de proximité. Ceci dit, je pense qu'il faudrait, puisque comme je viens de le dire, nous allons manquer d'espace par rapport à avant, que la Halle des Blancs Manteaux serve davantage aux associations que cela n'était le cas avant. Je trouve qu'il y a beaucoup d'événements privés. En tout cas, on loue beaucoup la Halle des Blancs Manteaux pour qu'il y ait des revenus. Je n'ai aucun problème avec cela. Toutefois, vu le manque de capacité que nous allons avoir, je trouverais bien que la Halle des Blancs Manteaux serve beaucoup plus aux événements associatifs qu'avant. J'en profite juste pour dire un mot sur le Carreau du Temple.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Vous aviez dit bref.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Oui, je vais être bref sur le Carreau du Temple. Quelles sont aujourd'hui les possibilités pour les associations de pouvoir utiliser le Carreau du Temple ? Je crois que cela est directement vu avec le Carreau du Temple. Est-ce que la Mairie de Paris Centre aura un droit de regard ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je réponds sur les deux sujets. Tout d'abord, la Halle des Blancs Manteaux est extrêmement sollicitée et occupée par des associations sportives pour l'essentiel, notamment pour les enfants. Pendant toute la semaine, il y a un fonctionnement qui est dual, avec deux Directions : la Direction de la jeunesse et des sports pendant la semaine et la location de cette salle ; location qui, d'ores et déjà aujourd'hui, peut se faire pour des événements qui sont dits d'intérêt pour le quartier comme les salons du livre, qui sont rémunérateurs et qui permettent d'avoir des sommes directement versées dans le budget de Paris Centre. C'est donc tout à fait lucratif. Vous savez que la Halle des Blanc-Manteau est une ressource à la fois lucrative et utile. Elle nous permet de récupérer plus d'une centaine de milliers d'euros sur l'état spécial d'arrondissement, désormais de secteur. Cela permet de financer pas mal d'activités. Toutefois, elle peut également être proposée à des tarifs aménagés pour des associations. C'est le cas pour les fédérations ou les forums des associations comme celui gay et lesbien du sport chaque année. Il y a tout un tas d'activités. Nous pouvons, selon les besoins, moduler l'arbitrage entre les revenus et les activités associatives à but non lucratif.

Concernant le Carreau du Temple, c'est un établissement qui fonctionne de manière autonome. Il n'a pas la même taille que la Halle des Blanc-Manteau et il a son propre règlement. Je propose de donner la parole à Pierre AIDENBAUM puisqu'il est le Président de cet établissement. Il pourra donc s'exprimer en connaissance de cause.

### **Pierre AIDENBAUM, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je vous propose d'abord une chose : dans un prochain Conseil d'arrondissement que vous puissiez inviter la directrice générale du Carreau du Temple et son équipe pour qu'ils se présentent et vous expliquent un peu tout ce qui s'y passe.

Pour répondre à la question qui a été posée, il y a environ une cinquantaine d'associations qui ont des créneaux horaires au Carreau du Temple et ceux-ci sont délivrés par une commission mixte faite de membres du Carreau du Temple et d'élus, notamment celui aux associations, du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Nous faisons un appel tous les deux ans aux associations et ensuite il y a une sélection qui est faite de manière à avoir un éventail de disciplines. C'est donc cette commission qui décide ensuite des créneaux.

Je vous rappelle que le Carreau du Temple et ce que l'on appelle les salles du sous-sol - les trois grandes salles qui servent aux associations - sont du lundi au vendredi entièrement consacrés dans la journée aux scolaires de l'arrondissement. Tous les scolaires de 8 h 45 jusqu'à 17 heures peuvent en bénéficier que ce soit les écoles maternelles, primaires, les collèges et les lycées de l'arrondissement. Les créneaux associatifs sont uniquement à l'heure du déjeuner et le soir à partir de 17 heures jusqu'à 22 heures ainsi que le samedi.

Cependant, je propose que le Carreau du Temple puisse venir faire un point particulier pour expliquer comment il fonctionne. Il s'agit d'une SPL, une société publique locale, qui ne fait pas partie de l'inventaire, avec une délégation de service public de la Mairie de Paris.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, cher Pierre. Comme quoi, il y a beaucoup de statuts différents de bâtiments publics municipaux. En l'occurrence il s'agit d'une société publique locale ce qui néanmoins, ne nous empêche pas d'utiliser le bâtiment au service de notre politique territoriale. Pierre AIDENBAUM l'a rappelé, il y a une importante activité qui se fait au profit, notamment, des enfants et des associations locales sans que le bâtiment ne fasse partie de l'inventaire puisqu'il obéit à un régime juridique différent. Les deux questions ne sont donc pas aussi étroitement liées comme on a pu le dire il y a un instant.

Aurélien VÉRON voulait intervenir avant que nous passions au vote.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre**

J'entends parler de beaucoup d'équipements très développés dans le 3<sup>ème</sup> et dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> sont moins représentés ici. Jacques BOUTAULT était le Maire du 2<sup>ème</sup> et nous sommes plusieurs de l'Ouest de Paris Centre. Ce serait une vraie chance pour tous les riverains si nous arrivions vraiment à décloisonner ces équipements et à les ouvrir aux associations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> et à vraiment créer une symbiose entre les quatre arrondissements. Je pense qu'il s'agit d'une priorité rapide pour rassurer les associations du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> qui ont peur d'être vite mises sur le banc de touche.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je n'ai pas lu l'intégralité de la pièce concernant les équipements de proximité car celle-ci faisait 70 pages à peu près. Nous avons également des gymnases et des piscines. Il y a, fort heureusement, un gymnase dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement qui sera également mis au profit des associations du secteur évidemment. Tout l'intérêt de la création de Paris Centre est d'optimiser encore plus l'utilisation de ces ressources. Néanmoins, je passe la parole à Jacques BOUTAULT pour répondre plus précisément.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Oui, Monsieur le Maire. Ceci dit, il est vrai que le Carreau du Temple est un équipement assez exceptionnel dans sa fonctionnalité puisqu'il est ouvert à la fois à la création artistique - et pas seulement à la programmation - et, comme cela a été dit, aux associations scolaires, sportives et associatives du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il est vrai que le défi est de pouvoir ouvrir la commission aux associations de tous les arrondissements de Paris Centre. C'est essentiellement le 3<sup>ème</sup>...

**Pierre AIDENBAUM, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Non, non, c'est déjà le cas !

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Il y a une marge de progrès pour faire encore mieux que ce qui a été fait.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire du 2<sup>ème</sup>, Monsieur le Maire du 3<sup>ème</sup>. Nous laissons Pierre répondre en sa capacité de Président du Carreau du Temple. Effectivement, Pierre, nous inviterons Sandrina MARTINS pour en parler plus en détail soit en préambule d'un Conseil d'arrondissement soit dans une session spéciale. Ajoute un mot, si tu veux, sur le rayonnement à la fois très local et presque régional du Carreau du Temple.

*Intervention hors micro de Pierre AIDENBAUM.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Et international. Pour le coup, c'est vrai. En matière de création artistique, il y a des événements à portée tout à fait internationale. Nous pouvons arriver à concilier tout cela à la fois. Je vous remercie.

Je vous propose que nous passions au vote sur cette délibération.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre.*

**2020-DAC-189** - Subvention (822 173 euros) et avenant avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris-Centre, 18<sup>ème</sup>).

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons de sujet avec une délibération qui porte plutôt sur des établissements culturels, le premier étant la Cité internationale des arts. Parfois, nous utilisons l'acronyme dans le 4<sup>ème</sup> et je me suis rendu compte que cela suscitait l'incompréhension : la CIA. Autrefois, elle était dirigée par Monsieur LANGLAIS et cela suscitait donc encore plus l'interrogation. Mais cela n'est plus le cas.

Comme il s'agit d'un établissement culturel et que c'est Véronique qui porte le pouvoir de l'adjointe aux affaires culturelles, c'est Véronique qui la présente. Merci.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre.**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, j'ai effectivement exceptionnellement la possibilité de présenter cette délibération à la place de Benoîte LARDY. Cela dit, nous sommes tout de même dans le domaine de la culture avec la fondation de la Cité internationale des arts comme nous l'étions déjà un peu avec le Carreau du Temple.

Il s'agit d'une subvention d'un montant global d'un peu plus de 800 000 €. Là, il s'agit plus précisément du versement du deuxième montant de cette somme globale et d'un avenant pour cette fondation. Sur la délibération, il est marqué qu'elle est dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Je vous confirme que son siège est bien dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Toutefois, il est vrai qu'elle a un petit pied-à-terre fort sympathique à Montmartre. Si vous ne le connaissez pas, il s'agit d'un joli lieu. Les locaux qui sont dans le 4<sup>ème</sup> sont habituellement utilisés pour la partie résidence. Il y a, au total sur les deux sites, 326 ateliers logements qui accueillent

de jeunes artistes étrangers mais également français, gérés par des opérateurs qui interviennent auprès de la Cité. Il y a, je crois, une salle de conférences en sous-sol. C'est aussi une belle salle d'exposition.

Cette délibération permet de verser le deuxième montant même si, compte tenu de la crise sanitaire du Covid-19, la Cité internationale des arts n'a pu mettre en œuvre pleinement sa programmation initiale. Elle reviendra vers la Ville en septembre-octobre pour faire un bilan financier global. À ce stade, elle n'a pas elle-même les conséquences budgétaires et financières de la situation. Elle a évidemment été amenée à organiser avec ces équipes du télétravail, du chômage partiel et il y a peut-être eu des annulations de résidence. Nous aurons un bilan global dans quelques mois.

C'est la raison pour laquelle la Ville s'engage à verser les 50 % restants de la subvention globale.

Voilà, rapidement, pour ce qui concerne ce très beau lieu, que je vous invite à visiter dans le cadre d'expositions. Il contribue aussi au rayonnement international de la Ville de Paris de par les résidences.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Véronique. Pour le coup, ce sont près de 100 pays qui sont représentés par les artistes résidant à la Cité internationale des arts, qui porte donc bien son nom. Bien qu'elle soit, là aussi, un établissement autonome, elle s'inscrit dans la programmation culturelle et locale parisienne. C'est l'occasion de le dire car je crois qu'il faut insister sur le réseau que forment tous ces établissements culturels quelles que soient, au fond, leurs raisons juridiques. C'est un outil au service de notre politique en direction de la jeunesse ou de la culture. Je cite un exemple : la Cité internationale des arts, dans son auditorium mentionné par Véronique LEVIEUX, qui est situé sous le jardin récemment agrandi, accueille le chœur Sotto Voce. Habituellement en résidence à la mairie du 4<sup>ème</sup>, il bénéficie donc également de certaines salles à la Cité internationale des arts.. Par ce réseau de mobilisation des acteurs culturels, nous arrivons également à disposer de salles pour des associations. La Cité internationale des arts fait partie du réseau des acteurs culturels Marais Culture +. Vous en entendrez parler chaque année en particulier au moment des traversées du Marais. Nous verrons si ce programme peut être étendu du Marais, qui concerne déjà le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissement, à tout Paris Centre. D'ores et déjà, il sert aussi les associations locales.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

*A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DAC-219** - Subvention de fonctionnement (3 010 490 euros), avenant à la convention, subvention d'équipement (435 000 euros) et convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Véronique LEVIEUX conserve la parole pour un autre très beau lieu du 4<sup>ème</sup> arrondissement, de Paris Centre.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Voilà, de Paris Centre. C'est dur les réflexes ! Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'un très beau lieu à la fois en lui-même et pour l'offre culturelle qu'il propose. Il s'agit de la maison Européenne de la photographie. Là, la délibération permet de verser les 50 % restants de la subvention qui est assez conséquente puisque le montant global de la subvention de fonctionnement adressée chaque année à cet établissement est de plus de 3 millions d'euros.

C'est un lieu magnifique avec des programmations qui, là aussi, contribuent à donner une notoriété majeure non seulement au centre de Paris mais à la Ville de Paris au niveau international et européen. C'est un lieu extrêmement dynamique qui valorise des fonds photographiques ou des expositions inédites de très grande qualité. La crise du COVID a également impacté fortement le fonctionnement et la programmation de cet établissement qui reviendra vers les services de la DAC pour faire un bilan financier de cet impact sur son fonctionnement.

Cette délibération permet également à la structure de mener à bien toute une série de travaux d'équipement à savoir l'installation de climatisations, l'aménagement d'espaces d'exposition et de rendre plus convivial certains lieux pour accueillir le public. Cette subvention dédiée à ces investissements se monte à 435 000 € en plus des 50 % restants de la subvention de fonctionnement annuelle.

Je ne peux, évidemment, que vous invitez à voter favorablement cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Nous n'avons pas pu trop creuser la question tout à l'heure en commission de la culture. Concernant la Maison de la photo, la question est quelles sont les recettes de la billetterie par rapport à la subvention ? Est-ce qu'il y a des aides régionales et supplémentaires du ministère de la Culture car 3 millions, c'est lourd. C'est un gros musée mais c'est aussi un gros budget.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je suis désolé, je n'ai pas l'information à disposition.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Les documents que je regarde sont ceux qui sont mis dans ODS.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je n'ai pas les chiffres sous la main. Toutefois, je les ai souvent regardés puisque nous votons de manière non extraordinaire des subventions. Ce que présentait Véronique LEVIEUX...

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre.**  
Il y a quelques éléments.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, mais je ne sais pas s'il y a les pourcentages, la répartition.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Les entrées à la MEP, recettes et billetterie pour 1 105 000 € soit 17,5 % du BP 2020 ; basé sur un prévisionnel de 170 000 entrées comme en 2019. Évidemment, il y aura une phase d'adaptation lourde qui sera faite. Il y a un point sur les abonnements qui sont en baisse par rapport à 2019 (55 000 €).

Voilà pour la billetterie. Vous aviez une autre question ? Non.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous pourrions vous communiquer des chiffres plus détaillés. Encore une fois, nous les présentons au moment du vote de la subvention régulière. Là, s'il ne s'agit pas d'une subvention mais plutôt d'une avance, le déblocage d'un solde d'une subvention qui a déjà été votée au préalable. Ce que l'on peut noter, c'est qu'avec le changement de direction de la MEP (à la fois la direction de Simon BAKER et la présidence de Jean-François DUBOS), un effort très important a été fait sur l'augmentation de recettes alternatives, de recettes qui ne correspondent pas à des subventions. Cela fait partie de la convention d'objectifs. Elle a très bien été faite notamment par l'augmentation des recettes de mécénat qui était un des sujets dont s'était emparé Jean-François DUBOS et qu'il a mené à bien. Je le préciserai mais, d'une manière générale, les recettes propres de l'établissement sont en augmentation constante ces dernières années. Je vous propose de le confirmer au prochain Conseil si besoin puisque j'aurais les chiffres à ce moment-là.

C'est également l'occasion de dire qu'il y a une très belle exposition d'un artiste autrichien Erwin WURM, particulièrement adaptée au confinement. Il est à la fois sculpteur, peintre, il s'agit d'un artiste transdisciplinaire. Il propose une approche très participative, propose de s'essayer à la sculpture chez nous.. Cela était donc inspirant pendant le confinement. La MEP a décliné une très belle activité culturelle à distance, relayée par nos soins, qui consistait à faire son propre « Wurm » chez soi. Je vous conseille l'exercice.

Je vous propose de voter cette délibération.

*A l'issue un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DAC-643** - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Forum des images (Paris centre)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est encore Véronique LEVIEUX qui présente un autre beau lieu de Paris Centre mais, cette fois-ci, situé bien à l'Ouest.

### **Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'un autre beau lieu à savoir le Forum des images qui est situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement au cœur de Paris Centre. Je pense qu'il n'y a pas besoin de vous présenter l'activité de ce Forum des images qui est évidemment très liée aux dossiers cinématographiques avec, à l'origine, un projet assez patrimonial pour présenter, préserver des films consacrés à la mémoire de la capitale. Il a connu un développement de ses activités jusqu'à tout récemment avec la création du fameux lieu TUMO (école du codage, du numérique), gratuit, créé par la Ville de Paris en référence à un projet arménien que la Maire avait vu lors d'un déplacement, qui a rencontré un grand succès. Il s'agit donc d'une structure qui a de l'histoire, de l'ancienneté, qui a su se renouveler, s'élargir à un nouveau public, qui s'inscrit dans un maillage culturel d'une très grande qualité sous le Canopée. Évidemment, nous avons parlé du conservatoire, de la Maison des pratiques artistiques amateurs et évidemment de la bibliothèque. Il y a aussi la bibliothèque François-Truffaut cinématographique et, évidemment, le réseau des cinémas présents sous les Halles. C'est donc un très beau lieu. Claude FARGE est à sa tête depuis maintenant près de deux ans. Il y a un certain nombre de grands rendez-vous pour les amoureux et passionnés du cinéma, avec une programmation ancrée dans l'actualité.

Il s'agit de la convention d'occupation du domaine public avec cette structure. Ce sont quelque 5 749 m<sup>2</sup> que le Forum des images occupe. Cette convention permet à la Ville de demander au Forum des images de lui verser par an une redevance d'un montant de 1 200 € compte tenu de l'intérêt général de cette structure. Il est souligné que l'aide en nature qui en découlerait serait de plus de 2 millions d'euros, ce qui représente la différence entre la valeur locative estimée pour un an en activités de bureau et le montant de redevance appliqué. Je pense que nous aurons l'occasion prochainement de voir les éléments de subventions de fonctionnement qui pourront concerner cette structure qui est animée à la fois par des représentants de la Ville mais aussi par beaucoup de membres du conseil d'administration issus du milieu culturel et cinématographique parisien et français. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Véronique. Si nous nous dépêchons vraiment pour cette séance du Conseil, il sera encore temps d'aller à 21 heures au Forum des images, voir le sublime film *Trois vies et une seule mort*. Je l'avais repéré, je l'avais noté en me disant que ce n'était pas possible pour ce soir mais peut-être allons-nous y arriver. Il s'agit d'un film de Raoul RUIZ avec Chiara MASTROIANNI, Marcello MASTROIANNI - je crois qu'il y a les deux -, Melvil POUPAUD aussi. Notre objectif pour ce soir sera d'arriver à aller à la séance de 21 heures.

Le Forum des images est un autre établissement dont il faut souligner la portée internationale avec cette école inspirée du modèle d'Erevan. Celle-ci accueille des enfants, parisiens et non parisiens, puisque l'objectif est de créer une certaine

mixité sociale. Le Forum possède également un auditorium absolument fantastique, qui est l'un des plus grands, je crois, du centre de Paris, et qui accueille de nombreuses activités culturelles. Le conservatoire de Paris Centre y produit régulièrement ses musiciens. Certaines écoles en bénéficient également. Pour le coup, ce n'est pas dans l'inventaire mais, il y a un droit de tirage qui était celui de la Mairie du 1<sup>er</sup> et qui désormais échoira à la Mairie de Paris Centre. Nous aurons donc encore une très belle salle qui pourra être saisie pour nos activités associatives au Forum des images.

Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Je vois que vous êtes pressé d'en finir avec ce Conseil de Paris Centre. Ceci dit, je vous rappelle que nous avons beaucoup de délibérations. Il s'agit du premier Conseil et il est aussi important que nous puissions prendre le temps de débattre même s'il ne faut pas être trop gourmand.

Je ne partage pas complètement l'enthousiasme de Madame LEVIEUX sur l'ouverture au nouveau public du Forum des images. Il est vrai qu'ils ont une très belle surface dans un endroit extrêmement important, pas seulement au centre de Paris mais au centre de l'Île-de-France, accolé au plus grand cinéma d'Europe. Je pense que cela mériterait un projet un peu plus ambitieux ; en tout cas, qui ait plus de publics diversifiés. Je trouve que les projets récents sont très bien. En revanche, je pense que le Forum des images mériterait de faire un effort pour partager davantage son expertise, son savoir, ce qu'il fait. Je trouve qu'il n'y a pas aujourd'hui suffisamment de public qui s'intéresse au travail qui est fait par le Forum des images.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Véronique LEVIEUX.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Juste pour commencer un début de réponse que, je pense, complétera Monsieur le Maire. Rien que l'initiative de TUMO démontre que le Forum des images est dans la recherche d'une ouverture, d'un public bien différent puisque l'idée est de faire venir cette jeunesse non seulement dans le cadre de l'école mais de faire aussi des liens avec la programmation cinématographique et les différents cycles de débats. Il y a un festival jeunesse. Il y avait, bien évidemment, le festival Séries Mania qui est parti à Lille avec l'ancienne directrice. Il y a tout de même énormément de liens qui ont été faits. La direction a pleinement conscience des usages et des besoins différents du public et de l'écosystème qui existe dans le centre de Paris et de la place à trouver. Franchement, elle en a vraiment conscience et elle tisse des réseaux, des partenariats. Elle fait également des actions auprès des publics, jeunes notamment, éloignés des places de cinéma. Elle fait des dispositifs d'accompagnement à l'image, aux réseaux sociaux. En fait, elle a beaucoup d'ouvertures. Je pense que cela vaudra la peine de faire une présentation plus globale de l'activité. Elle essaie vraiment et elle mobilise beaucoup de moyens - et pas que financiers - pour élargir son public.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous pourrions inviter Claude FARGE puisque c'est, en plus, un habitant de Paris Centre. Non content de simplement y travailler, il y élève aussi ses enfants. Il pourrait donc venir présenter le Forum des images comme Sandrina MARTINS. Nous pourrions faire cela de temps en temps. J'aurais compris la remarque il y a quelques années au moment où Séries Mania est parti à Lille car le Forum était un peu moins rempli. Toutefois, TUMO est quelque chose qui correspond parfaitement à ce souhait de voir le Forum être investi. Il y a des classes à peu près tous les jours, je crois, avec plusieurs promotions par an et des enfants qui viennent de partout y compris d'en dehors de Paris, de régions franciliennes. Je crois donc que le modèle fonctionne bien aujourd'hui. Nous pourrions effectivement faire un bilan. Je propose que nous mettions aux voix cette délibération.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DAE-89** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19  
- Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants

**2020-DAE-101** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19  
- Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants

**2020-DAE-104** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19  
- Marchés découverts alimentaires et biologiques - Exonération des droits de place dus par les commerçants

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons changer de sujet. Nous allons passer à une série de délibérations qui concernent l'aide économique aux commerçants. C'est Dorine BREGMAN qui les présente puisqu'il s'agit d'une partie de sa délégation d'adjointe.  
Dorine BREGMAN

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais donc vous présenter de façon groupée ces trois délibérations puisqu'elles ont, en fait, le même objet s'agissant de commerçants de différents types de marché à Paris et s'agissant d'une aide économique qui consiste en une exonération des droits de place pour une durée de six mois.

Je fais un petit rappel des épisodes précédents : dès le 18 mai 2020, le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'un plan de soutien pour permettre aux acteurs économiques, associatifs et culturels parisiens d'affronter cette crise économique, sanitaire, liée à l'épidémie de Covid-19. À partir de là, s'agissant des marchés qui avaient été fermés pour des raisons sanitaires suite à des mesures prises par le

gouvernement, ils ont tous pour la plupart été fermés entre le 15 mars et le 24 mars au plus tard pour les marchés alimentaires. Leur réouverture n'a été possible qu'à partir du 11 mai 2020.

Parmi les dispositions de ce plan de soutien global dont il s'agit là de présenter quelques mesures très partielles, il est prévu qu'une aide soit apportée aux commerçants de ces marchés couverts et découverts sous la forme d'une exonération de six mois des droits de place dus au titre de l'année 2020. Dans un souci d'homogénéité, quel que soit le type de marché, l'exonération consentie porterait sur les droits de place et de charges pour la période allant du 15 mars au 14 septembre 2020 inclus.

Je vous détaille les différents types de marché :

- dans la délibération DAE-89, il s'agit des marchés gérés en régie par la Ville de Paris en l'occurrence fermés à partir du 17 mars. À Paris Centre, cela concerne le marché aux fleurs de l'île de la Cité, qui a lieu tous les jours du lundi au dimanche, et qui est complété par un marché aux oiseaux qui se tient uniquement le dimanche ;
- dans la délibération DAE-101, il s'agit des marchés de quartier couverts alimentaires et non alimentaires qui ont été fermés et rouverts aux mêmes dates. À Paris Centre, il s'agit du marché couvert des Enfants-Rouges dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement ;
- dans la délibération DAE-104, il s'agit des marchés découverts alimentaires. Il en existe 71 à Paris. Ils sont tous gérés en délégation de service public. Les mêmes exonérations pour la même période sont prévues pour les commerçants de ces quatre marchés de Paris Centre : Saint-Honoré et Montmartre dans le 1<sup>er</sup>, Bourse dans le 2<sup>ème</sup> et Baudoyer dans le 4<sup>ème</sup>.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter successivement ces trois délibérations.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. D'ailleurs, je propose même que nous les votions ensemble si vous en êtes d'accord, à moins qu'il y ait des votes séparés sur chacune de ces trois délibérations. Jacques BOUTAULT.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons un vote dissocié sur ces trois délibérations puisque nous n'avons pas le même vote sur la DAE-89 sur laquelle le groupe Écologiste s'abstiendra. Nous aurions même souhaité que nous puissions dissocier au sein de la DAE-89 ce qui concerne le marché aux fleurs du marché aux oiseaux puisque c'est là où nous avons une problématique qui concerne les animaleries, les ventes d'animaux dans des conditions absolument non admissibles.

Je rappelle que la commission « animaux en ville » de la Ville de Paris qui a délibéré dans la précédente mandature, sous la responsabilité de Pénélope Komitès, avait prévu d'avoir une action en direction de ces animaleries pour peu à peu les faire disparaître puisque les animaux ne devraient pas s'acheter en animalerie mais auprès des associations de sauvegarde spécialisées. S'agissant des oiseaux, la problématique est encore plus prégnante.

Les Écologistes étant opposés à cette pratique mais ne souhaitant pas pénaliser les commerçants qui ont beaucoup souffert des conditions du confinement ne voteront pas contre cette délibération DAE-89 mais nous nous abstiendrons en attendant que le Conseil de Paris puisse décider, ou pas, de dissocier à l'intérieur de cette délibération ce qui concerne le marché aux fleurs du marché aux oiseaux. Sur les autres délibérations qui ont été présentées par Dorine, nous voterons favorablement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jacques. Puisque tu as la délégation à la condition animale, tu pourras te saisir de ce projet. Effectivement, un travail avec les occupants du marché sera tout à fait indiqué. Là, il s'agit d'une délibération de sauvegarde, d'aide économique. Je précise que nous aurons aussi un projet patrimonial indépendant du contenu sur ces halles qui sont magnifiques à la fois celle du marché aux fleurs et celle du marché aux oiseaux. Il s'agit d'un très beau projet, très coûteux, qui sera inscrit au plan d'investissement de la mandature qui consistera à les rénover l'une après l'autre de manière tournante pour ne pas les fermer complètement surtout dans le contexte économique actuel.

Dans ces conditions, puisque vous dissociez votre vote, je vous propose que nous mettions au vote dans un premier temps la DAE-89.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 4 abstentions.*

·  
Nous groupons le vote sur la DAE-101 et la DAE-104 puisque, je crois, il n'y a pas de vote dissocié sur ces deux autres délibérations.

*À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2020-DAE-124** - Subventions de fonctionnement et d'investissement (672 000 euros) et avenant avec deux organismes concourant au soutien à la création d'activité à impact social et environnemental

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est Jacques BOUTAULT qui reprend la parole sur un sujet plutôt lié à l'ESS. Les choses sont bien faites puisque c'est à la fois la délégation de Jacques BOUTAULT et que cela concerne le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Je rappelle que les arrondissements continuent à exister même s'ils sont tous regroupés au sein de Paris Centre.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Tout à fait et les adresses postales demeurent ; je le rappelle si certains en doutaient encore.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente environ 10 % de l'emploi à Paris ; on l'ignore souvent, je tenais à le rappeler. Les entreprises de l'ESS démontrent qu'il est possible d'entreprendre autrement. Ces entreprises se caractérisent, en effet, par des modèles de gouvernance

démocratique : une personne, une voix notamment au conseil d'administration. Elles se caractérisent aussi par des principes d'action qui ne recherchent pas le lucre et la maximisation du profit mais se focalisent sur des objectifs sociaux et/ou environnementaux. Ces principes d'action ont démontré leur pertinence durant la crise de la Covid-19 notamment : la priorité donnée à la satisfaction des besoins essentiels par rapport à d'autres conceptions de la richesse, le souci de la préservation de l'équilibre des écosystèmes ou la pérennisation et le développement d'emplois de proximité non dé localisables.

Le projet de délibération soumis à notre vote vise à apporter le soutien de la Ville de Paris à deux organismes proposant des actions concourant à soutenir la création des activités à fort impact social et environnemental. La première de ces structures, l'association Boutique de gestion de Paris Île-de-France, est située dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement aussi, je ne m'étendrai pas sur celle-ci et je vous renvoie à la délibération et notamment à son exposé des motifs.

La seconde structure est située dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, comme Ariel WEIL l'a rappelé. Il s'agit de l'Association pour le droit à l'initiative économique (l'Adie) qui a pour objet le soutien aux projets de création d'activité en faveur des publics en difficulté qui n'ont pas accès au crédit bancaire traditionnel. Ce soutien se traduit notamment par l'octroi de microcrédits pour aider à faire émerger de petits projets entrepreneuriaux. L'Adie accompagne notamment les bénéficiaires parisiennes et parisiens du RSA. En 2019, 300 prêts ont été accordés par l'Adie à 461 créatrices et créateurs parisiennes et parisiens dont 54 % de femmes. En tout, ce sont 189 bénéficiaires des minima sociaux qui étaient concernés par l'octroi de ces prêts.

Mais, s'il ne fallait retenir qu'un seul argument pour vous inciter à voter favorablement cette délibération, je proposerais celui-ci : une récente étude démontre qu'un euro de financement public versé pour le soutien de l'activité de microcrédit professionnel de l'Adie se traduit deux ans après par un cumul d'économie de dépenses sociales et recettes sociales publiques de 2,38 €. C'est donc de la bonne dépense publique ! En 2020, l'Adie Paris se fixe comme objectif d'accorder 400 prêts.

Considérant l'intérêt de cette structure pour le public parisien, la délibération nous propose de doter le fonds parisien de l'Adie d'un montant de 242 000 €. Avec la Boutique de gestion précédemment citée, c'est un total de 672 000 € que cette délibération nous propose d'accorder à ces deux structures de l'économie sociale et solidaire. Je vous remercie pour votre attention.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**  
Merci beaucoup. Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Après avoir entendu dans la bouche de Jacques BOUTAULT un soutien à l'esprit d'entreprise et le raccord entre l'entreprise et le social, je ne peux que voter

favorablement et soutenir une pareille initiative. De plus, le projet est très bien conçu. Nous voterons pour.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, moi aussi, je voterai pour parce que ce sont deux admirables associations. Je crois, M. BOUTAULT, que vous avez eu tort de passer un peu vite sur la Boutique de gestion de Paris - Ile-de-France (la BGE Paris) parce que son siège est certes dans le 11<sup>ème</sup> mais elle a des activités de proximité dans quasiment tous les arrondissements. D'ailleurs, elle tenait une permanence dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement qui était très utile. Je l'ai beaucoup utilisée lorsque j'étais adjoint au Maire à l'emploi et au commerce parce que cela permettait à des porteurs de projet d'avoir un accompagnement.

Je voulais vous demander, Monsieur le Maire, si cette disponibilité pourrait être accordée à BGE Paris. Je sais aussi qu'il y a eu un moment, il y a quelque temps, où ils avaient des difficultés : des subventions qu'ils avaient depuis des années n'avaient pas été reportées. Je voulais donc savoir si vous comptiez, dans cette nouvelle belle Mairie de Paris Centre, permettre à BGE Paris de pouvoir faire cet accueil qui est très utile pour les porteurs de projet de Paris Centre. C'est peut-être déjà le cas.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Nous allons examiner avec intérêt cette proposition qui n'a jamais été faite à ma connaissance ni à la Mairie du 3<sup>ème</sup> ni à la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement. C'est effectivement un acteur qui est plutôt intervenu dans le 11<sup>ème</sup>. Nous les solliciterons avec intérêt. Nous proposerons à l'adjoint en charge de ces questions de se rapprocher d'eux. Il les connaît déjà, cela tombe bien. Nous les consulterons. Il n'y avait pas d'autre intervention ? Je propose que nous passions au vote.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DASCO-54** - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons à nouveau de sujet. Nous allons nous occuper des affaires scolaires avec divers sujets dont des subventions pour les établissements scolaires. C'est donc Karine BARBAGLI qui reprend la parole. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, cette délibération DASCO-54 concerne les collèges publics parisiens et lycées municipaux. Il s'agit de versements de subventions d'équipement et de travaux pour un montant global de 382 992 € pour les collèges publics parisiens et lycées municipaux. À Paris Centre,

il y a deux établissements concernés : le collège Victor-Hugo pour de l'équipement et le collège Poquelin pour la rénovation de la climatisation.  
Je vous propose de voter cette délibération favorablement. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**  
Merci.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DASCO-56** - Caisses des écoles - Subventions complémentaires pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**  
C'est Karine BARBAGLI qui conserve la parole.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**  
Absolument. Nous continuons avec une délibération qui concerne les lycées municipaux. Ces lycées devaient voir leur gestion transférée à la Région Île-de-France mais avec la crise sanitaire, cette dernière a demandé un report d'un an compte tenu des conditions. Au lieu d'être au 1<sup>er</sup> septembre 2020, ce serait le 1<sup>er</sup> septembre 2021. La Ville contribue au financement de la restauration de ces lycées par l'intermédiaire des caisses des écoles. Cette délibération concerne donc la subvention versée aux caisses des écoles. Pour notre arrondissement, cela concerne la caisse des écoles du 1<sup>er</sup> avec 38 000 €, la caisse des écoles du 2<sup>ème</sup> avec 32 500 € et celle du 4<sup>ème</sup> avec 37 568 €. Cela concerne les établissements Pierre-Lescot, Jacques-Monod et Théophile-Gautier respectivement dans le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ancien arrondissement.

Je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération positivement, mes chers collègues.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**  
Il s'agit de la DASCO-56. Karine, je me demande si nous n'avons pas sauté la 55. Ce n'est pas grave. Nous avons un peu bouleversé l'ordre du jour.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**  
Désolée, excusez-moi.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**  
Cela n'a aucune importance. Je propose que nous votions sur cette délibération DASCO-56 puisqu'elle a été si bien présentée et que nous revenions ensuite sur la DASCO-55.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DASCO-55** - Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On présente donc la 55 maintenant, Karine, si tu veux bien.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Pardon, excusez-moi. Avec cette DASCO-55, nous restons dans la restauration mais cette fois, il s'agit d'une délibération sur l'actualisation des tarifs de restauration appliqués aux commensaux. Qui sont les commensaux ? Ce sont les adultes qui viennent déjeuner dans les cantines scolaires. Cela peut être les personnels de la Ville, les personnels de l'Éducation nationale, les surveillants ou les passagers, ce sont les personnes qui déjeunent occasionnellement dans ces cantines.

Je vous propose de prendre connaissance de ces nouveaux tarifs qui sont joints. Ils concernent les collèges publics dotés d'une restauration autonome. Sur Paris Centre, cela concerne le collège Couperin dans le 4<sup>ème</sup>. On peut constater que les tarifs évoluent peu. Merci donc de bien vouloir donner une délibération positive à cette demande.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour cet exposé sur la commensalité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DASCO-68** - Caisse des écoles (4<sup>ème</sup>) - Subvention exceptionnelle (121.461 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**2020-DASCO-88** - Caisse des écoles (3<sup>ème</sup>) - Subvention exceptionnelle (10.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vais présenter la 68 que je vous propose de regrouper avec la DASCO-88 puisqu'elle concerne les caisses des écoles du 4<sup>ème</sup> arrondissement pour l'une et du 3<sup>ème</sup> arrondissement pour l'autre mais, avec des sujets communs. Si cela vous va, nous les regroupons.

Il s'agit de subventions complémentaires des subventions ordinaires donc de subventions extraordinaires. Je vous rappelle, pour mémoire, que certaines caisses des écoles n'ont pas fonctionné du 23 mars au 13 mai. Dans les écoles qui ont continué à accueillir du public (l'école Dussoubs et l'école Poullétier, sur l'île Saint-Louis), la Ville de Paris a assuré la restauration. Les quatre caisses des écoles n'ont pas servi de repas entre ces deux dates, ce qui a permis, certes, de diminuer légèrement les coûts d'approvisionnement mais l'essentiel des coûts de nos caisses des écoles ont été maintenus puisque ce sont des coûts de personnel et que tout le personnel a été payé pendant la période du confinement jusqu'au 14 mai et évidemment au-delà lorsque les caisses des écoles ont pu rétablir les services de restauration.

Il y a eu une contribution des caisses des écoles du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> sur de gros stocks en particulier. Je crois que toutes ont contribué mais je crois que celles du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup>, qui sont gérées par la même directrice, avaient acquis des stocks importants de matériel, de masques, de gants jetables. Nous les avons évidemment mobilisés avec d'autres acteurs pour les fournir très rapidement à la Ville de Paris, qui les a distribués aux EHPAD ou aux personnels médicaux. Il aura donc fallu reconstituer, avec le déconfinement, leurs stocks.

Pour la caisse des écoles du 4<sup>ème</sup> arrondissement, il y a une subvention additionnelle importante de plus d'une centaine de milliers d'euros qui permet de compenser. C'est celle qui a le plus souffert de l'absence de recettes. Les caisses des écoles n'ont pas facturé les repas puisqu'elles ne les ont pas servis. En revanche, elles ont eu quasiment l'intégralité de leurs coûts à part quelques coûts d'approvisionnement. La caisse des écoles du 4<sup>ème</sup> fonctionnait sur un budget très serré puisque les réserves avaient été utilisées, ce qui n'était pas le cas de la caisse des écoles du 3<sup>ème</sup>. Au cours des dernières années, celles-ci avaient été apurées et elle n'avait donc pas de filet de sécurité.

C'est pour cette raison qu'il est question ici d'une subvention exceptionnelle qui permet de combler ce manque à gagner. Cela n'a d'ailleurs pas empêché la caisse des écoles de continuer à servir les repas et de reprendre les repas en liaison chaude. Je vous rappelle que c'est ce mode de production que nous comptons mettre en place progressivement sur l'ensemble des quatre arrondissements.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, nous votons sur les trois délibérations 68, 88 et 89, c'est ça ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'ai proposé de regrouper la 68 et la 88.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

La 89, c'est pour après, c'est ça ? OK. Merci.

*À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2020-DASCO-89** - Caisse des écoles Paris Centre - Subvention de démarrage (50 000 euros) pour 2020

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je prends un petit moment pour préciser les choses. Nous avons quatre caisses des écoles : celles du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>ème</sup>, du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> qui vont continuer à fonctionner jusqu'à la fin de l'année 2020. Et, nous avons d'ores et déjà créé une caisse des écoles de Paris Centre qui va accompagner les autres. Nous avons, en réalité, cinq caisses des écoles qui vont coexister jusqu'à la fin de l'année. Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème de migration. Il faut le faire progressivement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il n'y aura plus qu'une caisse des écoles qui

remplacera les autres. C'est un peu lourd administrativement mais c'était le seul moyen de continuer à porter les subventions et les budgets jusqu'à la fin de l'année. Nous allons essayer autant que possible de regrouper les instances de gouvernance de ces caisses des écoles. Nous proposerons de les fusionner. Nous aurons d'ailleurs une première assemblée générale le 29 juillet qui réunira tous les collèges de ces quatre caisses des écoles et votera des nouveaux statuts notamment pour la nouvelle caisse des écoles. Nous aurons donc cinq comités de gestion et cinq assemblées générales mais nous essaierons de les tenir ensemble puisque les sujets seront pour l'essentiel communs.

Puisque nous avons une caisse des écoles de Paris Centre qui est d'ores et déjà créée mais qui entrera vraiment en activité au 1<sup>er</sup> janvier, nous proposons de lui verser une subvention de démarrage pour qu'elle puisse faire face aux dépenses qu'elle aura avant ses recettes notamment la rémunération de son futur directeur ou de sa directrice qui sera choisi d'ici la fin de l'année. Le bureau de la restauration scolaire de la Ville nous propose de fixer un montant permettant de faire face à cette dépense de 50 000 €.

Je vous propose donc de voter cette délibération.

Pacôme RUPIN.

#### **Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. J'ai une question. Je voterai cette délibération. Je pense qu'il est bien que, dès maintenant, la caisse des écoles de Paris Centre puisse commencer ce travail. Simplement, sur le fond, est-ce que vous avez des informations sur les convergences qu'il y aura entre les différents modèles qui sont aujourd'hui proposés par les caisses des écoles. Je parle sous le contrôle des trois anciens Maires d'arrondissement mais les caisses des écoles avaient des fonctionnements différents avec des propositions de service qui l'étaient également. Je voulais donc savoir, par rapport aux liaisons chaudes, aux liaisons froides, au bio, aux menus végétariens, si vous aviez déjà l'idée d'une convergence sur ces différents statuts ou est-ce que chaque arrondissement va garder une forme de spécificité malgré la fusion de ces caisses des écoles ? Je voudrais que vous puissiez nous éclairer sur ce sujet.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Comme je le disais à l'instant, notre projet est très clair : nous souhaitons offrir une liaison chaude et même mieux, en réalité, des repas cuisinés sur place, comme cela est déjà le cas dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, dans toutes les caisses des écoles. C'est un projet spécifique à Paris Centre. Toutefois, il requiert d'avoir des cuisines puisque, aujourd'hui, il n'y en a pas partout. Historiquement, cela date d'avant, je crois, l'arrivée des derniers Maires du 2<sup>ème</sup> arrondissement et du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Je n'ai pas encore retrouvé l'archéologie de la disparition des cuisines des trois premiers arrondissements. Il faudra recréer quelques cuisines. C'est un projet d'investissement et d'équipement qui va être coûteux et qui va, sans doute, prendre un petit peu de temps.

Dans un premier temps, oui, nous allons continuer à administrer des modes de gestion différents. Nous en avons déjà un peu l'expérience avec Pierre AIDENBAUM

puisque nous partageons la même directrice de la caisse des écoles depuis près de deux ans. Depuis mon arrivée à la Mairie de 4<sup>ème</sup>, nous avons partagé une directrice de la caisse des écoles pour le 3<sup>ème</sup> et pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement avec des modes de gestion alimentaire distincts. Comme quoi, nous savons que cela est possible. C'est prouvé. Nous arriverons à le faire. Cependant, l'idée est de converger.

Sur le sujet des repas végétariens, de la montée en bio, nous sommes déjà à des taux relativement élevés dans toutes les caisses des écoles. Sur ces sujets, il s'agit pour le coup d'un projet parisien et donc, c'est sur l'ensemble du territoire parisien que nous aurons l'objectif d'être à 100 % de bio et avec des alternatives végétariennes. Puisque nous avons désormais à la Ville de Paris une adjointe en charge de l'alimentation et de l'agriculture, je vous propose de lui donner la parole d'autant que nous avons la chance de l'avoir dans notre Conseil de Paris Centre. Audrey PULVAR, si tu veux dire quelques mots sur ce sujet.

### **Audrey PULVAR, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Bonsoir à tous. Évidemment, la question de la restauration collective en général et scolaire en particulier est essentielle et ce sera un maillon essentiel de la délégation qui m'est confiée aussi bien au Conseil de Paris qu'au Conseil municipal. Sur les cantines scolaires en particulier, j'imagine que vous savez mieux que moi à quel point ce sujet est sensible et, dans chaque arrondissement, a une résolution différente en fonction de la façon dont le ou la Maire gère ou cogère avec la caisse des écoles. Comme au niveau du Conseil de Paris, mon rôle sera de faire en sorte que tous les petits Parisiens et les petites Parisiennes - ou moins petits d'ailleurs - qui sont en cantine scolaire sur le territoire parisien aient accès à une alimentation durable ou bio de qualité, de préférence cuisinée sur place mais pas toujours, cela voudra dire une discussion à entamer avec chacun des Maires d'arrondissement, à commencer par celui de mon cœur, Paris Centre. Cela prendra du temps. Il est évidemment trop tôt aujourd'hui pour dire quelle solution sera envisagée, s'il s'agit d'une solution qui a, manifestement, laissé un souvenir assez traumatique d'une centralisation de la décision à l'échelle de tout Paris ou des décisions dans chaque arrondissement. Là, très sincèrement, ce soir, il est un peu tôt pour le dire. En tout cas, c'est un engagement de campagne de Paris Centre en Commun et nous ferons tout pour qu'il soit tenu.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien VÉRON.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Certains arrondissements du centre sont en liaison chaude, d'autres en liaison froide. Il y a eu une légumerie qui a été instaurée. Il est vrai que si nous voulons développer la liaison chaude avec des aliments issus de l'agriculture durable ou bio, l'un n'étant pas forcément lié à l'autre, cela veut dire une légumerie en amont et avoir une organisation. J'ai une question qui va sans doute être un peu taboue : est-ce que vous prévoyez d'associer, dans ses premiers stades, les écoles primaires et les collèges privés du centre qui ont, pour l'instant, leur propre

organisation mais qui peuvent être intéressés pour mutualiser une alimentation durable ?

**Audrey PULVAR, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

De toute façon, l'objectif est de faire en sorte que l'ensemble des enfants ou adolescents scolarisés dans les écoles parisiennes aient accès à une alimentation de qualité. Nous réfléchissons donc à toutes les solutions et nous allons dupliquer les solutions les plus vertueuses.

Sur la question de la liaison chaude et de la légumerie, c'est une option qui a ma préférence mais je ne suis évidemment pas la seule à décider. De plus, cela suppose des investissements - j'en ai parlé avec les Directions concernées -, des travaux différents dans les cantines déjà existantes - la Direction de l'urbanisme en est saisie -, la formation du personnel, l'installation ou pas de légumeries. Est-ce que cela sera systématique ou organisé ? Cela dépend de la taille de l'arrondissement. Cela dépend du nombre de repas à servir. Il s'agit d'un vaste chantier mais je suis assez convaincue du fait que je pourrais compter sur votre soutien à ce sujet puisque je crois que nous avons tous à cœur que nos enfants, en parlant large - la mienne, personnellement, n'est plus en âge d'aller à la cantine - mangent au mieux avec des agriculteurs qui sont correctement rémunérés et une planète mieux respectée.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Audrey. Nous aurons un volet parisien et un volet centro-parisien mais tous convergent dans le sens d'une meilleure alimentation. Nous avons la responsabilité directe, de manière collégiale - puisque l'opposition est représentée dans les conseils d'administration divers des caisses des écoles -des cantines de nos écoles publiques. Nous ne l'avons pas pour les écoles privées.

Néanmoins, une partie des projets d'alimentation qui sont dans le portefeuille d'adjointe à la Maire de Paris d'Audrey PULVAR ne concerne pas que la caisse des écoles mais tous les Parisiens : par exemple, la création de cette coopérative agricole Agri Paris avec laquelle nous espérons bien pouvoir approvisionner les caisses des écoles. Elle sera évidemment ouverte à l'ensemble des acteurs parisiens, comme la production des toits de Parisculteurs l'est déjà aux restaurants parisiens. Il n'y a donc aucune raison que les écoles privées et leur restauration scolaire en soient exclues.

Je pense que nous aurons l'occasion d'avoir une grande discussion sur l'alimentation.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Sur le plan financier, c'est tout de même mutualiser des investissements qui sont reportés aussi sur des acteurs qui ne sont pas dans le périmètre légitime de la Mairie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bien sûr. Absolument. Je propose tout de même que nous votions cette délibération qui porte sur la subvention d'amorçage de la caisse des écoles de Paris Centre. Nous l'avons déjà votée ? Non.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

On discute parfois tellement qu'on n'oublie de voter la délibération. C'est embêtant, il faut ensuite revenir en arrière alors que nous voulons plutôt aller de l'avant.

**2020-DASES-128** - Subventions (6 242 859 euros) et signature de 30 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux parisiens pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2020.

Subventions (63 921 euros) et signature de cinq conventions avec les associations la Mission populaire Évangélique de France - centre social Le Picoulet (11<sup>ème</sup>), la Fédération Léo-Lagrange Nord - centre social Maurice Noguès (14<sup>ème</sup>), Espace 19 - centres sociaux Riquet et Cambrai pour des travaux et de l'équipement au titre de l'année 2020

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous entamons maintenant une nouvelle partie de ce Conseil de Paris Centre avec un volet social. C'est donc Shirley WIRDEN qui en a la charge et qui va présenter ces délibérations.

#### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Monsieur, nous commençons par la DASES-128 qui a pour objet la subvention et signature d'avenants aux associations gestionnaires des centres sociaux parisiens pour leur fonctionnement global 2020. En ce qui nous concerne, le 2<sup>ème</sup> arrondissement est à l'honneur avec le Centre Cerise avec un financement à hauteur de 196 602 €. Il s'agit d'une association apolitique et aconfessionnelle qui gère et anime un immeuble destiné à l'hébergement d'insertion et à des activités socioculturelles et d'aide à l'insertion.

Il y a également le centre d'action sociale protestant, centre social La Clairière. Il est proposé un financement global de 234 407 € et un projet supplémentaire jeunesse porté par ce même centre qui s'appelle « Un regard sur la ville » à hauteur de 2000 €. Celui-ci vise à développer des domaines artistiques, des projets d'animation pour l'appropriation par les jeunes des outils techniques et méthodes de travail et enrichir leurs capacités d'expression et leur sensibilité artistique.

Voilà, en ce qui me concerne pour cette délibération. Je vous remercie.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. Sur ces deux centres sociaux, peut-être que Jacques BOUTAULT voudra dire un mot puisqu'ils sont situés dans le 2<sup>ème</sup>. Ils ont tous les deux des liens avec l'Oratoire pour l'un et Saint-Eustache pour l'autre mais ils fonctionnent de façon autonome. C'est également l'occasion de saluer le travail qui a été fait

notamment par La Clairière dans le cadre de la période de confinement. Le centre a été fermé. En revanche, il a mobilisé tout son personnel pour de l'hébergement sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Je voudrais, au nom du Conseil, les saluer et les remercier.

Jacques, je vais peut-être te donner la parole sur ce sujet.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Oui, je peux en dire un petit mot puisque nous avons la chance d'avoir ces deux centres sociaux et d'insertion dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Toutefois, leurs prérogatives vont largement au-delà des « frontières » du 2<sup>ème</sup> arrondissement !

Le centre Cerise, pour parler du premier, a été créé initialement par la paroisse Saint-Eustache dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Il a pour mission d'aider les jeunes en parcours de réinsertion et notamment à travers du logement. Cette structure qui accueille aujourd'hui une quinzaine de jeunes en parcours d'insertion est en travaux.

Le site qui se trouve rue Montorgueil pourra accueillir une vingtaine de jeunes quand les travaux seront finis. Je vous invite, dès que le centre sera rouvert, à fréquenter le café associatif décoré par l'architecte WILMOTTE qui se trouve en rez-de-chaussée et qui accueille le public.

Le deuxième centre est celui de La Clairière qui a été repris récemment en gestion directe par le Centre d'action sociale protestant (le CASP). La Clairière est une organisation dont nous avons fêté le centenaire il n'y a pas si longtemps. Elle s'est notamment illustrée pendant la Résistance puisque le centre a été fait Juste parmi les Nations pour avoir sauvé de nombreux enfants juifs persécutés. Aujourd'hui, il rend des services qui vont bien au-delà du 2<sup>ème</sup> arrondissement, dans tout le centre de Paris mais aussi jusqu'aux 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> pour aller à la rencontre des jeunes, pour les aider à se réinsérer, à ne pas faire de « conneries » comme on dit souvent, par l'intermédiaire de médiateurs. Ils amènent les jeunes à des activités à l'intérieur de ce centre qui est équipé à la fois d'un centre de formation de puéricultrice pour la garde d'enfants à domicile, d'un centre qui s'appelle « Travail au clair » pour permettre aux gens qui veulent faire des travaux de les effectuer non pas au noir mais « au clair » et qui fait travailler des jeunes en parcours d'insertion. Cela fait partie de ses activités principales.

Ce sont donc deux très belles réalisations sociales que nous sommes très heureux d'avoir désormais dans Paris Centre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Absolument. Nous sommes très heureux de récupérer ces deux centres d'action sociale. Véronique LEVIEUX, ancienne élue du 2<sup>ème</sup>.

### **Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Deux mots. Ce sont deux très belles structures qui ont déjà l'habitude de travailler sur Paris Centre. Elles travaillent avec beaucoup de bénévoles locaux. Ce sont vraiment des réseaux très actifs.

Je voulais juste souligner que le Centre Cerise, compte tenu de la crise du COVID, a essayé de développer ses offres estivales à destination des jeunes et organise des activités hors les murs à la fois place Goldoni ou dans le jardin Nelson-Mandela pour essayer de maintenir des propositions dans ce cadre très contraint.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Absolument. Merci Véronique. Je n'ai pas précisé toute l'heure que dans l'offre d'activités globale cet été pour Paris, il y a effectivement d'autres acteurs qui interviennent comme le Centre Cerise.

Jimmy, tu veux peut-être dire un mot sur La Clairière.

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Certains élus savent la relation particulière que j'ai avec La Clairière et le Centre Cerise puisque j'y suis allé en bas âge. C'est un centre d'accueil qui est important comme le disait Monsieur le Maire Jacques BOUTAULT. Il est important pour les jeunes, pour se réinsérer mais aussi pour les parents ou des familles qui arrivent dans le centre de Paris qui ne savent ni lire ni écrire et qui apprennent à lire et à écrire et à s'insérer et aussi pour les jeunes qui sont en décrochage scolaire. Il y a beaucoup de travail sur l'accompagnement scolaire et beaucoup de cours de français aussi. C'est très important, je pense, dans ce périmètre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Un dernier petit mot, M. BOUTAULT.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Je remercie Jimmy car il me fait penser qu'il y a aussi une activité assez symboliquement forte de La Clairière, il s'agit des tables du monde. Ce sont des femmes migrantes pour la plupart qui nous proposent une fois par mois leur repas, qui ouvrent le centre à la cuisine du monde,. Nous y serons toutes et tous, je pense, invités. C'est vraiment un bon moment où on mange très bien des plats cuisinés maison par ces femmes ; il n'y a d'ailleurs pas que des femmes car des hommes cuisinent aussi.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Absolument. Je confirme que la qualité de la cuisine est excellente pour y avoir goûté. C'est également l'occasion de voir la plaque qui a été évoquée par Jacques BOUTAULT dans la cour et qui rappelle le sauvetage des enfants pendant la Seconde Guerre mondiale. Je propose de passer aux voix après ces beaux témoignages.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DASES-143** - Subventions de fonctionnement (1 604 194) et d'investissement (115 000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 «

Alimentation pour tous » et BP 2019 «Un café solidaire dans le quartier de la tour Saint-Jacques ». Conventions et avenants

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est Shirley WIRDEN qui conserve le micro pour parler des deux prochaines délibérations.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Oui. La suivante, c'est la DASES-143 - Subventions de fonctionnement et d'investissement en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris qui œuvrent particulièrement aujourd'hui avec le COVID et ses suites, avec une forte hausse de la précarité à Paris. C'est donc un travail absolument essentiel. En ce qui nous concerne, il s'agit de la Chorba et le Secours catholique.

La Chorba réalise des maraudes chaque lundi soir avec l'association Coup de pouce aux sans-abri dans les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements avec une distribution de collations, de produits d'hygiène et de sacs de couchage. À noter que cela lui a permis de rencontrer 5 000 personnes en 2018. Cela donne un aperçu de son efficacité. La subvention est de 371 172 €.

En ce qui concerne l'association Secours catholique, dans le cadre du budget participatif 2019, elle a porté un projet intitulé projet « Café de rue à vélo » qui a été lauréat dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Elle souhaite donc s'équiper d'une carriole avec vélo à traction électrique pour organiser des cafés de rue solidaires à destination des publics en errance dans le quartier de la tour Saint-Jacques. Pour ce faire, nous leur proposons une subvention de 15 000 €.

Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. J'ai une question qui ne concerne pas directement cette délibération mais la Soupe Saint-Eustache qui est une institution du centre de Paris. Avec la rénovation de l'église Saint-Eustache, leur lieu pour distribuer les repas n'était pas sûr dans les prochaines années. Je voulais vous demander si vous aviez, maintenant que l'élection est passée, pu travailler avec l'association pour qu'elle puisse continuer son activité qui est très précieuse. Je crois qu'elle distribue près de 200 repas tous les soirs.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vais passer la parole à Véronique sur ce point. Nous les avons rencontrés. Cette association est dirigée par Monsieur SCOUPE. Elle a été soumise à rude épreuve pendant le confinement. Sur le sujet de la destination, nous sommes évidemment en dialogue à la fois avec le diocèse, la paroisse elle-même et l'association. Il y a plusieurs scénarios qui ont été évoqués. Véronique, sur ce sujet spécifique de l'état des discussions sans qu'il y ait de solution qui soit décidée à ce jour. Elle concerne beaucoup de parties.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Sinon, vous auriez les dernières informations, Monsieur le Maire. Je ne fais donc que répercuter les échanges dont j'ai eu échos dernièrement qui concernaient la recherche d'un aménagement sur la salle d'accueil qui est tout en bas de la rue Montmartre. Il y a une recherche d'aménager, donc d'avoir des travaux qui nécessiteraient l'apport à la fois technique et financier de la Mairie de Paris pour aménager cet espace, les lieux de stockage qui sont très importants. Si vous connaissez le lieu, il y avait beaucoup de biens alimentaires qui étaient stockés pour l'hiver. C'est donc vraiment une donnée compliquée. Il y a la possibilité d'exploiter la cave mais cela nécessite certains aménagements. En tout cas, c'était l'option qui avait certains atouts. Toutefois, il y a peut-être des contraintes techniques. C'est le dernier point que j'avais en tête.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons effectivement les aider. Le diocèse et la paroisse souhaitent récupérer une partie de ces espaces de stockage. Il y avait des stockages partout y compris dans les couloirs d'accès à l'église ou au presbytère. Ils souhaitent donc rationaliser tout cela. Nous accompagnerons évidemment l'association. Cependant, comme Véronique le dit, nécessité faisant loi, ils ont dû s'adapter. Ils n'ont pas pu ni préparer les repas ni les servir à l'endroit habituel au coin de la rue du Jour pendant le confinement mais ils les ont servis dans un endroit situé au croisement avec la rue Montmartre. D'expérience, cela a fonctionné. Cela fonctionne d'ailleurs encore aujourd'hui, nous donnant l'idée que cela pouvait peut-être fonctionner de manière plus pérenne de cette manière-là.

C'est d'ailleurs l'occasion de le dire : pour l'ensemble de ces associations, je crois qu'un certain nombre d'entre vous en est conscient, le début du confinement a été une période terrible ; terrible pour les publics les plus précaires et je pense aux personnes à la rue, avec un effondrement du dispositif d'aide alimentaire, celui de la Soupe Saint-Eustache en particulier. À la fois parce que ses bénévoles étaient confinés, étaient des personnes à risque, il n'a pas pu fonctionner et s'est arrêté brusquement. Cela a été un moment très dur. Je voudrais vraiment remercier la Ville de Paris. Avec toutes ces associations, en s'appuyant sur tous ces acteurs solidaires, elle a réussi à municipaliser et ou à soutenir un grand nombre de ces dispositifs dont la Soupe Saint-Eustache qui ne pouvait être préparée uniquement par ses bénévoles. Néanmoins, ces derniers et ceux du diocèse ont servi dans le dispositif mis en place par la Ville. Cela fait d'ailleurs partie des subventions extraordinaires dont nous allons discuter au Conseil de Paris. La Ville de Paris a municipalisé, a assuré la commande des repas. Aurore a d'ailleurs joué un grand rôle. Deux lieux ont été très importants en particulier : à la Soupe Saint-Eustache, Aurore a pu livrer des repas et c'est la Ville et les bénévoles qui les ont servis. Nous y étions avec Véronique LEVIEUX le premier jour. En moins de deux semaines, le dispositif a été remonté avec le concours de toutes et tous. Il s'agit d'un dispositif crucial pour le centre de Paris.

Le Carreau du Temple a également accueilli plusieurs dispositifs solidaires. Je remercie aussi Pierre AIDENBAUM comme Président qui a tout de suite mis à

disposition le Carreau du Temple. Y ont été servis jusqu'à 400-500 repas par jour et même plus au plus fort du confinement. Beaucoup d'habitants et même des membres de ce Conseil de Paris Centre y ont été bénévoles soit pour servir les repas soit pour confectionner des kits de produits d'hygiène récoltés dans les mairies du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup>. Je voulais aussi saluer la grande solidarité des habitants. Sans ces associations, dont il est question dans cette délibération, la situation aurait été encore plus terrible et tragique. Cette délibération nous donne donc l'occasion de les remercier.

Je vous propose de voter cette délibération.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DFPE-87** - Subvention (86 943 euros), et avenant n° 4 avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2<sup>ème</sup>)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est encore Shirley qui continue et qui conclut sur le volet social de notre Conseil.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

La DFPE-87 - Subvention (86 943 euros), et avenant n° 4 avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière. Elle a une capacité d'accueil de 18 places. Il est proposé de signer un avenant n° 4 lui fixant une subvention de 86 943 €. Deux objectifs lui sont fixés :

- atteindre un taux d'occupation de 94,80 % sachant que celui de 2018 était de 99,79 %. C'était donc déjà rempli en 2018 ;
- un taux de fréquentation de 88,62 %. En 2018, il était de 93,39 %.

Il est signifié que les comptes sont à l'équilibre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Shirley.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DFPE-137** - Subvention (9 627 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Parentale du Marais (4<sup>ème</sup>) pour la crèche parentale (4<sup>ème</sup>)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons mais pas tout à fait puisque nous allons tout de même continuer à parler de structures d'accueil en l'occurrence d'une crèche parentale. C'est Karine BARBAGLI qui présente la prochaine délibération.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération DFPE-137 concerne la crèche parentale du Marais dans le 4<sup>ème</sup>. C'est

une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 627 €. Cette crèche accueille 12 enfants. Je vous propose de voter cette délibération positivement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DFPE-138** - Subventions (438 322), avenants n° 1 et 4 à l'association des Cités Caritas (20<sup>ème</sup>) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons une nouvelle délibération qui concerne l'accueil.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Absolument. La délibération DFPE-138 concerne l'association des Cités Caritas pour ses trois établissements. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement à des établissements gérés par l'association des Cités Caritas (il s'agit de l'ex-Secours catholique) dont une est la crèche familiale située au 2bis rue Mornay de la cité Saint-Martin. Nous vous proposons de voter une subvention d'un montant de 438 322 € dont 190 800 € pour la crèche de la cité Saint-Martin. La cité Saint-Martin comporte 20 places. L'ensemble des crèches gérées par cette association compte 99 places. Je vous propose donc de voter positivement cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris**

Techniquement, j'entends qu'il y a 20 places plus 99.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Non, il y a 99 places dont 20 à la cité Saint-Martin.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La délibération porte sur plusieurs établissements mais nous sommes concernés pour Paris Centre par la cité Saint-Martin qui est dans le 4<sup>ème</sup>. C'est souvent le cas. Nous avons des délibérations qui portent sur plusieurs associations ou plusieurs arrondissements. Nous nous intéressons surtout à la partie qui nous concerne mais nous votons l'ensemble de la délibération. Elles sont regroupées selon des thèmes et donc nous votons l'ensemble des délibérations. Nous n'avons pas la possibilité de voter uniquement la partie qui nous concerne.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DJS-134** - Subventions (49 450 euros) à 26 associations sportives locales et signature d'une convention d'objectifs (Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons une délibération qui reste sur le sujet des affaires scolaires mais qui croise le thème du sport. Pour cette séance, c'est Véronique LEVIEUX qui s'occupe du sport.

**Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Conseillère de Paris Centre**

Je suis multifonctions ce soir. Merci Monsieur le Maire. Je serai assez brève. Il s'agit d'une délibération qui porte sur des petites subventions puisque je crois que cela peut aller de 700 € à 15 000 € mais pour l'essentiel, ce sont tout de même des petits montants à des associations sportives locales. Je ne sais pas si elles sont toutes adossées à des secteurs éducatifs. En tout cas, si j'ai bien lu, les deux qui concernent Paris Centre sont des structures qui concernent notamment le 3<sup>ème</sup> arrondissement à savoir l'Association sportive du lycée Turgot pour 1 500 € et l'Association sportive du lycée professionnel Abbé-Grégoire pour 800 €. Les autres structures sont dans d'autres arrondissements. J'imagine qu'elles font également des projets très intéressants mais, je me concentre égoïstement sur Paris Centre. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question, je propose que nous passions au vote.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2020-DCPA-18** - Indemnisation de la Ville de Paris suite à une expertise judiciaire pour des travaux de réparation du revêtement de sol de la bibliothèque DELBO située dans l'immeuble communal 2, passage des Petits-Pères dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est la dernière délibération. C'est Jean-Paul MAUREL qui la présente à la fois parce qu'elle concerne sa délégation - elle porte sur des bâtiments publics - mais aussi, les choses étant à nouveau bien faites, le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et le passage des Petits-Pères qu'il connaît comme sa poche.

**Jean-Paul MAUREL, Conseiller de Paris Centre**

Oui. Merci. C'est, en effet, très proche de la mairie du 2<sup>ème</sup>. Cette délibération concerne une indemnisation de la Ville de Paris suite à une expertise judiciaire pour des travaux de réparation du revêtement du sol de la bibliothèque Charlotte-Delbo. Si vous pouviez rajouter le prénom dans la délibération car il est uniquement indiqué la bibliothèque Delbo. Il s'agit bien de Charlotte.

L'opération prévoyait la réhabilitation complète d'un immeuble de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en vue d'y aménager une crèche au rez-de-chaussée, à l'entresol et au

premier étage, des bureaux en extension de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement au deuxième étage et une bibliothèque municipale de prêt aux troisième, quatrième et cinquième étages. La société Trouvé s'était vue attribuer une partie du lot notamment celui concernant les sols. Cette société a été placée en liquidation judiciaire en 2010. En 2016, sont apparus des soulèvements ponctuels du revêtement du sol dans la bibliothèque compromettant la sécurité des usagers. Il a été essayé de trouver une issue amiable au litige mais cela n'a pas été possible. Un expert a été désigné. Il a déposé son rapport le 25 septembre 2019 dans lequel il conclut à la responsabilité intégrale de la société Trouvé. L'assureur de cette société s'engage à verser à la Ville de Paris une indemnité forfaitaire et définitive de 30 996,41 € au titre des travaux et de 1 336 € nets de TVA au titre des frais d'expertise.

La Maire de Paris a donc l'honneur de nous demander de bien vouloir recevoir cette indemnité de 39 531,69 € pour les désordres affectant le sol de la bibliothèque Charlotte-Delbo sise 2, passage des Petits-Pères comme vous venez de le dire et de l'autoriser à signer le protocole transactionnel correspondant dont le texte est joint à la présente délibération et enfin de constater la recette correspondante sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris exercice 2020.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jean-Paul. Il s'agit potentiellement d'un nouvel exemple d'un agrandissement de bibliothèque, la bibliothèque Charlotte-Delbo, lié au remue-ménage impliqué par le regroupement des arrondissements. C'est un nouvel exemple que l'on peut avoir des bâtiments qui sortent de l'inventaire et néanmoins qui offrent plus de services publics ; ce qui est vrai pour Arthur-Rimbaud est vrai pour Charlotte-Delbo.

J'avais oublié de répondre tout à l'heure à la question de savoir si les bibliothèques étaient administrées centralement. C'est le cas en effet. Il y a un réseau des bibliothèques opéré par la Direction des affaires culturelles qui fait partie de ces directions qui n'ont pas d'émanations territoriales, de services dits déconcentrés. Mon souhait est d'ailleurs que toutes les directions puissent avoir des services déconcentrés à terme. Encore une fois, le fonctionnement des bibliothèques que j'ai décrit tout à l'heure, fait que quand vous êtes membre d'une bibliothèque, vous l'êtes de toutes les bibliothèques, vous pouvez aller dans n'importe laquelle d'entre elles. Nous bénéficions donc de ce service public local alors même qu'il est d'administration centralisée et parisienne.

Jacques BOUTAULT.

#### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Monsieur le Maire, pour aller dans la suite de vos propos et répondre à la question de Pacôme RUPIN précédemment sur le devenir des bâtiments dits libérés, je vous informe qu'une chose est sûre, c'est que la bibliothèque Charlotte-Delbo va pouvoir s'étendre sur une partie des locaux de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement pour agrandir sa surface actuelle et donc mieux accueillir le public. C'est acquis. Je pense que les travaux en cours en tiennent compte.

**Jean-Paul MAUREL, Conseiller de Paris Centre**

Oui, c'est le deuxième étage qui était affecté à la mairie, juste en dessous de la bibliothèque qui va maintenant être affecté à la bibliothèque.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Malgré la sortie de l'inventaire, nous avons un service public d'intérêt parisien mais également d'intérêt très local qui s'agrandit et c'est une très bonne nouvelle. Je propose que nous votions cette délibération.

*A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'était la dernière délibération. Je voudrais dire que si Aurélien VÉRON s'était exprimé lors du Conseil d'installation de Paris Centre, c'était, en revanche, pour Karine BARBAGLI, Dorine BREGMAN, Yohann ROSZÉWITCH, Luc FERRY, Audrey PULVAR et Shirley WIRDEN leur première expression publique dans le cadre d'un Conseil dans lequel ils siègent, si mes comptes sont bons. Je voudrais que nous puissions les féliciter collectivement pour cette première prise de parole publique au sens de l'intérêt général.

*Applaudissements.*

Et Jimmy BERTHE.

Je vous remercie. Le Conseil est terminé.

*La séance est levée à 21 h 17.*